JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 6° Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980 (65° SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance du Mercredi 11 Juin 1980.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ DELEHEDDE

1. - Situation aux Nouvettes-Hébrides. - Communication du Gouvernement (p. 1713).

MM. Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer; le président.

2. - Départements et territoires d'outre-mer. - Suite du débat sur

la déctaration du Guuvernement (p. 1714).

MM. Camille Petit, Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, enargé des départements et territolres d'outre-mer;

Lagourgue, le secrétaire d'Etat;

Maximin.

Pidjot, Lafteur, le secrétaire d'Etat;

Nilės,

Bamana, le secrétaire d'Etat; Martin, le secrétaire d'Etat;

Fuchs,

Debré, le secrétaire d'Etat :

Quilès, le secrétaire d'Etat.

Renvoi de la sulte du débat à la prochaine séance.

- 3. Modification de l'ordre du jour prioritaire (p. 1734),
- 4. Ordre du jour (p. 1734).

PRESIDENCE DE M. ANDRE DELEHEDDE,

vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

SITUATION AUX NOUVELLES-HEBRIDES

Communication du Gouvernement.

- M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat ouprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer. Je demande la parole.
- M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer.
- M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, je vous prie de bien vouloir m'excuser d'arriver avec quelques instants de retard. Ce retard est dû, malheureusement, à une aggravation soudaine de la situation aux Nouvelles-Hébrides. Hier, alors que je répondais à M. Barbier au sujet de la situation dans le condominium, de graves incidents se déroulaient dans

l'île de Tanna. Je tiens à en rendre compte immédiatement à l'Assemblée car ils confirment, hélas! les propos que j'ai tenus

hier et sur lesquels je voudrais revenir.

A Tanna, en l'état actuel des informations dont nous disposons, les moderes auraient tente de délivrer un certain nombre des leurs, faits prisonniers, semble til, par des militants du Vanuaaku,

parti gouvernemental au pouvoir.
Il s'en est suivi de graves affrontements au cours desquels l'un des chefs modérés — francophone — a été tué à coups de

fusil et de machette.

C'est un incident évidemment très grave. Nous avons pris immédiatement un certain nombre de dispositions qui s'imposaient, à la fois pour garantir le maintien de la légalité dans le condominium et pour éviter que ces affrontements ne dégénérent et que, sous la pression de la peur ou de l'incertitude, de nouvelles maladresses ne soient commises par les uns ou par les autres.

Je reste en contact avec mon collègue britannique et ses collaborateurs. Il est vraisemblable que nous serons conduits, dans les jours qui viennant, à prendre de nouvelles initiatives,

dans les jours qui viennent, a prendre de nouvelles inficatives, ainsi que je l'avais laissé entendre hier.

Ni la Grande-Bretagne ni la France n'ont le droit de laisser les Nouvelles-Hébrides sombrer dans le chaos. Elles doivent y garantir la loi et l'ordre; elles doivent y faire respecter la Constitution et le gouvernement légal; elles doivent y assurer le fonctionnement normal de la vie publique dans cet archipel appelé à être prochainement indépendant.

Mais nous n'avons pas le droit, non plus, d'ignorer qu'il existe un véritable problème politique. Les événements de Santo ne sont ni des événements isolés ni des événements folklariques, pas plus, hélas! que ne le sont les affrontements qui se déroulent à Tanna et qui peuvent avoir lieu en d'autres endroits du condominium. C'est pourquoi un certain nombre de précautions ont été prises cette nuit.

Nous avons le devoir, plus que jamais, de mettre en évidence aux yeux des uns et des autres que toutes les opérations, toutes les initiatives, toutes les manœuvres qui consistent à jeter de l'huile sur le feu, à menacer ou à lancer des ultimatums ne penvent que conduire les Nouvelles Hébrides, avant ou après l'indépendance, aux affrontements et au chaos.

Nous devons montrer clairement que seule la réconciliation en profindeur — les véritables problèmes étant réglés et un réel consensus étant trouvé — permettra aux Nouvelles-Hébrides d'aller à l'indépendance dans des conditions raisonnables. Nous devons agir en ce sens. Tout cela confirme, messieurs les députés, que demander au Gouvernement français, comme certaint l'out-feit durant de la confirme de l'aux de l'aux de la confirme de la c tains l'ont fait sur quelques banes de cette assemblée, il y a quelques mois, d'accèlerer le processus d'indépendance des Nouvelles-Hébrides, était bien irresponsable.

Lorsque je disais que cette indépendance me paraissait quelque peu précipitée et en lout cas prématurée de quelques mois, je prévoyais ce qui s'est, hélas! passé.

Nous allons tout mettre en a:uvre pour que nos inquiétudes ne débouchent pas sur des événements encore plus graves. ne débouchent pas sur des événements encore plus graves. Mais nous devons, dans eette affaire, garder notre sang-froid, maintenir fermement notre collaboration loyale avec le gouvernement britannique et faire en sorte que notre volonté d'apaisement, de conciliation, de rassemblement de tous les Néo-Hébridais demeure la règle de l'action.

Voilà ee que je tenais à communiquer immédiatement à l'Assemblée nationale, sachant l'intérêt que tous les députés portent à ce problème. Je vous prie encore une fois de bien vouloir excuser mon retard, dont vous connaissez maintenant les raisons.

les raisons.

M. le président. Vous n'étiez pas en retard, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est le président qui était légèrement en avance ! Au nom de l'Assemblée, je tiens à vous remercier de votre communication qui témoigne de votre souci louable de tenir le Parlement informé.

- 2 -

DEPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur les départements et territoires d'outre-mer.

La parole est à M. Camille Petit.

M. Camille Petit. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat chargé des départements et des territoires d'outremer, mes chers collègues, à la demande du rassemblement pour la République — mouvement fidèle au général de Gaulle pour lequel la départementalisation des vieilles colonies était à la

mesure de la France - le Gouvernement a bien voulu que soit eonsacré un débat à l'Assemblée nationale aux problèmes auxquels se trouvent actuellement confrontés les départements d'outre-mer, notamment les Antilles et spécialement la Martinique.

Mon département s'est en effet trouvé récemment sous les feux d'une actualité, pus seulement suscitée, mais, hélas! orientée contre les intérêts et les aspirations profondes de la très grande

majorité de la population.

Neuf sur dix des députés des départements d'outre-mer exposeront done les vrais problèmes, qui, essentiellement, sont d'ordre économique. Pour ma part, j'évoquerai ceux de la Martinique. Vous avez indiqué, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'ils sont les plus préoccupants de ceux auxquels sont confrontés les départements d'outre-mer. Nous sommes d'accord avec votre diagnostic, mais force est de reconnaître que certaines déclarations ont servi de catalyseur aux inquiétudes et aux mécontentements sec-

toriels. Nous ajoutons qu'une thérapeutique d'urgence s'impose. Une économie sucrière menacée depuis des années et qui aurait sans doute disparu sans l'appoint de notre rhum, justement renommé, mais dont nous attendant encore qu'il bénéficie de l'appellation contrôlée et de l'intégration dans le Marché

commun.

Une production bananière qui sort à peine de la dévastation par une calamité tropicale qui a aggravé un taux de chômage déjà insupportable et qui nécessitera encore le concours du F. O. R. M. A.

Les multiples adaptations nécessitées par la conteneurisation et dont le coût social doit être assuré dans l'immédiat contre les suppressions d'emploi sur le port et dans les transports.

Faut-il ajouter le traumatisme psychologique d'une campagne dénigrement de la population martiniquaise dans l'opinion publique française, voire internationale, provoquant des préjudices économiques au niveau des investissements et du tourisme?

Ou encore l'inquiétude de citoyens s'interrogeant sur les motivations véritables de ceux qui, en métropole, exploitent les déclarations d'une petite minorité d'élas, certes pas innocents, comme ils se présentent aujourd'hui, mais agissant en véritables irresponsables?

Enfin, les tentatives, vite avortées, d'une poignée d'extrémistes pour transformer des revendications de travailleurs en agitation sociale et en émeutes, nécessitant le renforcement de simples

mesures de sécurité?

Telles sont, brièvement rappelées, quelques données conjoneturelles d'une situation dont l'analyse de fond impliquerait de plus longs développements si nous ne savions que le Premier ministre et le responsable des départements d'outre-mer au Gouvernement ont de bonnes raisons d'être informés d'une situation complexe où s'associent un progrès social, éducatif et culturel indéniable et un sous-développement économique chronique.

Avec les affirmations du Gouvernement, nos compatriotes d'outre-mer cesseront sans doute de s'interroger sur la volonté clairement exprimée de poursuivre une promotion dont la popu-lation est d'ailleurs bien consciente qu'elle a permis de moder-niser les équipements collectif, et d'améliorer les conditions

d'existence des familles.

Mais le drame douloureux du sous-emploi croissant et le chômage qui frappe des secteurs de plus en plus nombreux exigent des décisions concrètes dans un nouveau eadre d'action.

L'urgence d'un plan de développement est évident pour la Martinique, comme elle l'a été pour les autres départements d'outre-mer, notamment pour mettre en place les structures nécessaires à une économie de production, en priorité dans les secteurs agricoles, agro-alimentaires et de l'élevage.

Telle est ma première série de questions.

Sans doute nos structures foncières traditionnelles ne sont-elles pas adaptées à l'expansion d'une agriculture à la fois intensive et diversifiée.

C'est pourquoi aux avantages récents, comme l'indemnité viagère de départ, permettant de laisser la terre à de jeunes exploitants, l'aide aux jeunes agriculteurs, la poursuite de travaux d'irrigation, doivent s'ajouter des dispositions renforcées et mieux adaptées. Elles concerneront l'accession à la propriété, la location avec des baux ruraux, que vous devez, monsteur le serétaire d'Etat, étendre aux départements d'outre-mer, l'extension des compétences de la S. A. F. E. R. avec possibilité de prêts bonifiés pour l'acquisition de terres rentables, enfin un encadrement de gestion et d'exploitation en association: groupements agricoles d'exploitation en commun, coopératives d'utilisation de matériel agricole et autres. Mais pourquoi attendre encore pour l'assurance accidents de travail des exploitants agricoles ?

La diversification des cultures, officiellement conscillée, la maîtrise du marché local concurrencé par d'excessives importations, des productions à contre-saison pour le marché national ou euro-péen, l'élevage intensif : voilà les objectifs à moyen terme, mais qui sont trop souvent hors de portée des petits exploitants. Que propose le Gouvernement contre l'endettement dans ce secteur

L'artisanat se développera de façon rentable sl les aides régionales et nationales arrivent à assurer la compétitivité nécessire en ramenant, par exemple, à deux emplois la condition de leur octroi. Il conviendrait d'insister plus longuement sur l'importance de ce secteur de production, car il constitue actuellement un des potentiels essentiels pour la multiplication des emplois.

Aussi la politique du Gouvernement doit-elle répondre aux préoccupations des artisans qui ont pris conscience de leur respon-

sabilité économique.

Des unités de recherche scientifique fondées sur les conditions locales seraient creatrices d'entreprises pourvoyeuses d'emplois dans le secteur de l'énergie solaire, des énergies de remplacement ou des possibilités qu'offre le domaine maritime sans négliger naturellement l'intérét de la pêche.

Nous regrettens d'avoir attendu six mois la sortie des décrets d'application des mesures d'incitation à la création d'entreprises industrielles votées lors de la loi de finances.

Auront-elles toute l'efficacité souhaitable? Quoi qu'il en soit,

elles devront être complétées.

Il faudrait par exemple augmenter le taux ou l'assiette de la prime d'équipement; ramener à cinq emplois les conditions du bénéfice de l'exonération de la taxe professionnelle; faciliter les cessions de franchise, en incluant par exemple leur coût d'acquisition dans l'assiette de la prime d'équipement.
Souvent ce ne sont pas tant les capitaux extérieurs qui sont

recherches, mais la possibilité de fabrication sous licence.

Nous croyons nécessaire, enfin, d'explorer tous les mécanismes de l'arsenal législatif et réglementaire d'incitation en situant bien les Antilles dans leur contexte américain, avec de grands voisins en expansion, comme le Venezuela et le Mexique, susceptibles d'être concernés par des complémentarités françaises dans des zones périphériques de notre territoire national.

Nos départements antillais avec leurs spécificités et le contexte économique régional où elles se situent développeront leurs

atouts en tant que régions françaises d'Amérique.

L'entrepôt industriel, sous douane, peut être un stimulant sans graves conséquences sur les recettes douanières ou d'octroi de mer; l'exonération n'intervenant qu'en cas de réexpédition à Pétranger.

Il faut encore citer différents systèmes d'incitation fiscale relatifs à d'autres types d'exonération et de société, tels le régime accordé pour les bénéfices des résidents hors de France qui désireraient investir dans les départements d'outre-mer ou pour le régime du bénéfice mondial ou consolidé, ou encore le système des sociétés mère et filiale, tous exemples que nous citons en vue de multiplier les chances de stimulation locale.

Seules, en estet, seront efficaces des mesures hardies qui ne plairont certes pas toujours à nos hauts fonctionnaires des finances. D'où la nécessité d'une ferme volonté politique. Nous savons que vous l'avez, monsieur le secrétaire d'Etat.

Mais plus simplement, la lutte contre le chômage devrait aussi s'inspirer des résultats très positifs du premier pacte national pour l'emploi à la Martinique, et cela pour une durée déterminée mais suffisante pour le déploiement des entreprises existantes, voire nouvelles. La multiplication des emplois n'est possible que si l'Etat supporte certaines charges sociales. De façon encore plus générale, la croissance économique serait facilitée par les instruments du développement qui ont fait leurs preuves en métropole. La D. A. T. A. R., par exemple, stimule des équipements de production; pourquoi refuser son intervention dans les départements d'outre-mer?

Le fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, le FIDAR, intervient déjà heureusement pour la Réunion. Les difficultés économiques de la Martinique ne justifient-elles pas aussi l'intervention bénéfique de cet orga-

nisme ?

La participation, notion gaulliste, devenue anjourd'hui un thème majoritaire, doit s'accroître dans la gestion et la plani-fication régionale insulaire où s'associent les élus et les forces professionnelles et syndicales.

C'est cet esprit de concertation et de décentralisation qui a d'ailleurs inspiré les réunions interrégionales antillo-guyanaises que vous avez instaurées, monsieur le secrétaire d'Etat. Cette action décentralisatrice doit se confirmer de façon durable.

A côté d'une assemblée départementale aux compétences plus étendues qu'en métropole, les élus du conseil régional aspirent aussi à plus de pouvoirs et de moyens d'action. C'est possible dans le cadre législatif régional et cela doit retenir l'attention du Gouvernement.

L'unité nationale n'en sera pas plus compromise que par les franchises du conseil général. Le moment est venu d'étendre aux régions d'oulre-mer le dispositif de décentralisation corres-

pondant aux décrets d'avril 1960 pour les conseils généraux, car les conseils régionaux de métropole sont également demandeurs de pouvoirs accrus sans pour autant sortir du cadre de la loi du 5 juillet 1972.

L'utile décentralisation doit être poursuivie dans des secteurs divers; par exemple, le relèvement de la compétence de la commission locale en matière de prime d'équipement

C'est en effet par la participation aux différents organismes déjà mis en place ou à étendre aux départements d'outre mer que s'exerceront le mieux les responsabilités croissantes des Martiniquais dans le choix de leur destin au sein de la République française.

Cette participation démocralique et républicaine est à l'opposé des objectifs de la poignée de séparatistes qui souhaitent ins-taurer le pouvoir de quelques-uns sur notre étroite communauté

Les autres citoyens n'auraient plus alors pour se protéger le recours d'une législation libérale d'un grand ensemble, comme celle qui permet aujourd'hui de la confester.

Il faut ajouter qu'aucun projet d'ordre économique n'a jamais été élaboré par les autonomistes pour expliciter l'amélioration promise de la nouvelle vie d'une petite nation de 1 000 kilo-mètres carrès et de 320 000 habitants.

La poursuite du progrès social n'est pas antinomique de l'expansion économique. C'est pourquoi l'allocation de chônage marquera une étape attendue si les modalités de son application n'écartent pas de son bénéfice trop de travailleurs involontairement privés d'emploi.

Cependant les Martinlquais, en dépit de l'opinion bien imprudemment exprimée par l'un de leurs élus, ne sont pas devenus paresseux du fait de la départementalisation. Ils restent, au contraire, très attachés à la diginité que confère le travail. Nous devons donc rechercher tous les moyens permettant de payer des hommes à travailler plutôt qu'à ne rien faire. A ce titre, les chantiers, dits de développement, doivent garder leur utilité.

Le défi français de la départementalisation des quatre vieilles colonies, expérience et exemple uniques dans le monde, aurait exigé au lendemain même du facile enthousiasme verbal du vote du texte de loi de 1946, dite à tort « d'assimilation », un effort sérieux de réflexion. Depuis la V République, le nécessaire progrès social est venu constituer une donnée qu'il convient d'harmoniser, à la fois avec le développement social métropolitain et avec les impératifs de la croissance économique dépar-

C'est ce que comprend une population dont l'intelligence et la maturité politique se manifestent lors de tous les scrutins à référence nationale et qui s'étonne aussi de l'appui octroyé par l'opposition nationale aux séparatistes.

Tantôt cette opposition reproche au Gouvernement de ne pas traiter les départements d'oulre-mer en départements à part entière et réclame, par électoralisme, l'extension immédiate de tous les avantages sociaux; tantôt elle accuse ces mêmes avantages sociaux d'instaurer une regrettable mentalité

Ces vérités peuvent déplaire sans doute à certains, mais il fallait les dire dans ce débat sur l'avenir des Antilles, dont je suis plus responsable que ceux qui avaient déjà classé les départements d'outre-mer au chapitre des affaires étrangères de la France, dans le programme commun de triste mémoire.

A vrai dire, le député déjà ancien que je suis retire de ce long débat une raison de satisfaction, car celui-ci est l'occasion de constater combien la notion même de départementalisation a fait des progrès dans cette enceinte. Trente-trois orateurs, c'est beaucoup et ce n'est pas habituel pour un débat sur les départements et territoires d'outre-mer. Il y a quelques années départements et territoires d'outre-mer. Il y a quelques années de consider le cellègie communicate de service parfois soul présent encore, le cellègue communiste de service, parfois seul présent de son groupe, concluait son intervention en adressant son salut fraternel aux vaillantes populations antillaises en lutte pour leur libération.

Hier, nos collègues communistes étaient nombreux ; leurs propositions sont plus nuancées et témoignent d'un intérêt que nous ne désespérons pas de voir encore évoluer au long des résultats des consultations électorales. L'évolution est déjà évidente pour le parti socialiste, dont le langage reste parfois encore ambigu, mais ouvert aux aspirations profondes de nos populations et de plus en plus éloigné des thèmes de l'autonomie et de l'indépendance.

Voilà qui ne confirme guère l'annonce pérodique de la révolution antillaise, des revisions déchirantes et des ruptures inévitables. Ce n'est là, hélas! de ce long débat, qu'un résultat théorique, même s'il est capital.

Pouvons nous attendre aussi de ce débat qu'il contribue à relancer une économie défaillante et à procurer aux hommes et aux femmes de la Martinique les emplois dont ils ont tant besoin?

La réponse, monsieur le secrétaire d'Etat, nous la trouverons dans les actes du Gouvernement. (Applondissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs banes des non-inscrits.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et lerritoires d'outre-mer.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Après l'intervention du docteur Petit, qui a fait, avec heaucoup de clairvoyance, le point des problèmes de la Martinique, et qui est, en la matière, particulièrement expert le pour le proposition de la matière, particulièrement expert le production de la matière particulièrement expert, je voudrais apporter quelques brefs éléments de réponse.

Comme vous, monsicur Camille Petit, je ressens une certaine inquiétude devant la situation de ce département. Non pas sur le plan politique car, vous l'avez très bien dit, les séparatistes sont une poignée, localisée pour l'essentiel à Fort-de-France, et c'est de façon tout à fait abusive qu'on grossit et la portée de leurs actions et la signification politique de leur démarche. Ce sont les domaines économique et social qui motivent mon inquiétude.

Sur le plan économique, d'abord, la Martinique a moins bien supporté que la Guadeloupe les conséquences du cyclone. Je ne sais pas à quoi cela tient; on nourrait chercher diverses explications, mais les faits sont là. Fortement traumatisé par cette catastrophe naturelle, le département de la Martinique s'est moins bien relevé.

En même temps, se développait — vous l'avez rappelé — un climat d'insécurité et d'inquiétude. Je n'en reparlerai pas. Le coup d'arrêt que nous avons voulu donner à la dégradation de l'ordre public avait pour principal objet de rétablir la confiance, de manifester la volonté de la France d'honorer ses engagements vis à vis de cette majorité écrasante de la popu-lation qui est attachée à son pays et de rassurer les investisseurs métropolitains et martiniquais sur les chances du département.

Mais il existe aussi, en Martinique, un problème de fond qui est d'ordre économique. Celui-ci tient au fait que l'économie sucrière a mal surmonté ses handicaps climatiques, techniques et sociaux, au fait que le développement touristique n'a pas trouvé son second souffle, à la différence de celui de la Guadeloupe, au fait que s'est développé dans les structures productives un dangereux climat de non-investissement, qui, s'ajoutant à la restructuration recessaire de certains secteurs, conduit à des pertes d'emplois.

A partir de ce constat, que faire?

Vous avez, docteur, fort bien défini ce que pourraient être certaines directions pour l'action. Je vous répondrai très schéma-

tiquement.

Il faut d'abord restaurer la confiance, ce qui est en cours et sera rapidement acquis car, l'année prochaine, les Martiniquais aurant l'occasion, une fois de plus, dans une consultation démocratique, de manifester clairement leur volonté. J'ai pleinement confiance dans leur détermination et je suis convaincu que cela même transformera le climat politique du département

Il faut aussi renforcer l'excellente collaboration entre les élus locaux et le Gouvernement. Nous travaillons déjà beaucoup ensemble, et vous avez eu raison de saluer nos excellentes conférences interrégionales qui ont provoqué chez certains le sourire, le scepticisme et, chez d'autres, l'indignation, mais qui, pour tous les élus conscients de leur mission, ont été l'occasion inespérée de rencontrer ceux qui, à Paris ou sur place, portent, avec eux, une grande part de la responsabilité de la conduite des affaires de la Martinique.

De cette confrontation est résulté un véritable plan d'action. Peut-être faudra-t-il le revoir ensemble, le réactualiser, trier les problèmes et établir des priorités. Ce sera l'objet d'une nouvelle concertation entre les élus locaux et le Gouvernement. Dans cet esprit, je me réjouis de recevoir bientôt les bureaux du conseil général et du conseil régional, qui me feront connaître les dernières informations de Martinique, et je m'efforcerai d'apporter moi-même un certain nombre de réponses; dans cette atmosphère d'excellente collaboration qui caractérise nos rela-tions, nous allons, ensemble, donner le départ, j'en suis sûr, à de nouvelles actions.

A partir de là, il faudra bâtir un véritable plan de re!ance de l'activité agricole. La Martinique a des possibilités considérables dans le domaine agricole. A travers la production bananière, à travers le maintien d'une production sucrière — et vous savez que le Gouvernement, à vos côtés, s'y emploie — à travers la diversification agricole très bien engagée en Martinique, à travers la promotion de l'élevage, lui-même prometleur, à travers plusieurs tentatives de réforme foncière, qu'il faut développer, nous pourrons relancer le destin agricole de la Marlinique; ce sera, j'en suis persuace, l'un de nos premiers sujets de conversation. Nous parlerons, bien sûr, des difficultés des exploitants et notamment de l'endettement des planteurs et nous dégagerons des solutions; une mission se rendra d'ailleurs sur place et étudiera dans le détail cette importante

et délicate question.

Sans doute faudra-t-il aussi que nous étudiions ensemble, ainsl que vous me l'avez vous même souvent demandé, un véritable dispositif de soutien de l'activité économique. Au-delà du long terme, au-delà des orientations que nous redessinerons ensemble, au-delà de la relance de l'activité agricole, qui exigera plusieurs années, il faut, je crois, dans l'immédiat, soutenir l'activité économique, peut-être en engageant des travaux urgents ou particulièrement « multiplicateurs », pour reprendre un terme de science économique.

J'attends les propositions du conseil régional avec beaucoup d'intérêt, et je puis vous assurer que je serai un avocal résolu de la Martinique auprès du Premier ministre pour lui demander les moyens financiers nécessaires à la mise en place d'un véritable dispositif de soutien de l'économie martiniquaise, ainsi que vous-même, comme notamment M. Sablé et le sénateur Valein,

me l'avez plusieurs fois demandé.

Peut-être faudra-t-il favoriser en particulier le logement social. Il nous restera alors, monsieur le député, à convainere M. le maire de Fort-de-France de bien vouloir éradiquer les bidonvilles qu'il a soigneusement maintenus dans sa cité en dépit des nombreuses invitations à mieux utiliser les crédits disponibles à cet égard, invitations qui lui ont été adressées par le Gouvernement et par l'administration.

Peut-être parviendrons-nous à faire comprendre à M. Césaire et à son parti qu'au-delà des prises de position fondamentales sur l'avenir pulitique de la Martinique, il convient de micux s'occuper de la vie quotidienne des habitants de Fort-de-France, en particulier en leur fournissant les logements décents, les conditions de vie correcte, ce que l'Etat, le département et la région ont les moyens financiers et administratifs de mettre en œuvre. Certains aspects de la capitale de la Martinique, si belle pourtant à bien des égards, laissent, bélas! penser que la municipalité qui la dirige ne fait pas tout ce qui est en son pouvoir.

Voilà, monsieur le député, ce que je voulais très brièvement vous répondre. Soycz assuré que le Gouvernement est à vos côtés, qu'il connaît les problèmes de la Martinique et qu'il manifestera. là-bas plus encore qu'ailleurs car les difficultés y sont particulières, sa détermination à maintenir l'ordre envers et contre tous, sans complexe et sans faiblesse, et à aborder, avec vous et avec tous les clus de la Martinique, dans un esprit de collaboration au service des populations, les véritables problèmes économiques que vous avez posés et qui sont mon souci quotidien. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs des non-inscrits.)

M. le président. La parole est à M. Lagourgue.

M. Pierre Lagourgue. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, lorsque j'ai été averti que l'Assemblée avait Inscrit à son ordre du jour un débat sur les départements d'outre-mer, avec d'ailleurs une certaine précipitation, ma première réaction a été de me demander : « Un débat pour quoi faire ? ».

En tant qu'élu de la Réunion, je pense que nous sommes en train de mettre la charrue devant les bœuls: il eût été préférable d'élaborer un plan global de développement de ce département — comme cela a été fait pour les départements antillais — lequel aurait été par la suite soumis à notre assemblée, plutôt que de se livrer à des échanges oratoires qui ne servent qu'à donner bonne conscience à certains et permettent à d'autres, à la veille d'une élection, d'essayer de cueillir des voix précieuses en laissant croire à nos populations qu'ils s'occupent davantage d'elles et à d'autres encore, par des propos pleins d'amertume, de dénigrer systématiquement tout ce qui a été entrepris et de mettre en exergue les difficultés que nous n'avons pu encore résoudre dans notre quête d'une départementalisation.

J'avoue être dubitatif sur l'issue d'un tel débat car, comme tous ceux du même genre, il sera vite oublié et bientôt ignoré de l'administration alors que nous avons besoin, non de discours vains et inutiles, mais de décisions concrètes et audarieuses prises en constante concertation avec les élus, hommes de terrain, qui, vivant en contact permanent avec leurs compatriotes, connaissent bien les difficultés de ceux-ci et, seuls,

peuvent proposer les solutions qui conviennent.

Mais je me trompe peut-être, et ce débat, pas totalement désintéressé sur le plan électoral, sera alors porteur de fruits pour nos populations. Je le souhaite. C'est dans cette optique que je voudrais traduire ici, successivement, sur trois points - politique, économique et social - ce que je crois être la pensée et les aspirations de mes compatriotes sur la situation actuelle et sur l'avenir de la Réunion.

J'exposerai donc d'abord mon point de vue sur la situation politique.

La très grande majorité de la population -- ie dirai même une très grande partie de ceux qui apportent leurs suffrages à l'opposition - apprécie le statut départemental. Elle sait que ce statut est garantie de liberté et de sécurité, dans une région stratégique sur laquelle les grandes puissances essaient d'avoir la mainmise. Elle sait aussi que ce statut est garantie de progrès, car la voie est la même que pour les Français de métropole. Elle sait encore que ce statut est, de par son fondement, l'antithèse du colonialisme que nous avons subi durant plus de trois siècles, donc qu'il est garantie de justice et d'égalité, même s'il y a encore à faire dans ce domaine.

Cela étant, je ne dirai certes pas que le statut départemental, tel qu'il existe actuellement, est parfait; mais cette remarque est valable pour tous les départements, qu'ils soient de métro-pole ou d'outre-mer; vous reconnaîtrez avec moi que, par exemple, l'hypercentralisme parisien est néfaste et empêche d'agir avec la rapidité et l'efficacité parfois nécessaires pour faire face à certaines situations. Ce trait particulier de l'administration française est encore aggravé par la distance qui nous sépare du centre de décision, c'est-à dire de Paris.

En voulez-vous un exemple, monsieur le secrétaire d'Etat? Le voici : en 1977, les fonctionnaires responsables du logement dans les départements d'outre-mer ont, à notre corps défendant imagine un système, dit « original et particulier », de financement du logement dans ces départements; ils ont décidé de regrouper toutes les aides de l'Etat sur une « ligne budgétaire unique » ; en conséquence, alors que nous construisions auparavant 2 500 logements sociaux environ, le nouveau système mis en place, dont le but, nous a-t-on dit, était de tenir compte de notre particularisme — ce qui est le prétexte habituellement invoqué, et qui ferme la discussion de la part de l'administration — le système qualifié donc « d'adapté », a eu pour résultat, en nous faisant sortir du droit commun, de diminuer considérablement les crédits budgétaires, donc le nombre de logements, en même temps qu'il a renforcé le contrôle de la tutelle parisienne, aucune décision ne pouvant plus être prise localement: dans la réalité, notre prétendu particularisme nous a valu une réduction considérable des crédits et a fait disparaître notre liberté de choix.

Nous constatons, par ailleurs, que des décisions prises sur le plan national ne sont pas suivies d'effet chez nous, à tel point que l'on est parfois conduit à se demander s'il existe une véritable cohérence entre la volonté d'assurer un développement économique de l'outre-mer et les moyens financiers mis en place pour atteindre cet objectif. Je dirai même plus : on est amene à donter de la volonté de dégager les ressources financières correspondantes, comme si celles-ci n'avaient pas la même justification et le même poids lorsqu'il s'agit de la métropole et lorsqu'il s'agit de l'ontre-mer.

De plus, nous ne comprenons pas pourquoi, après trente-trois années, nous dépendons toujours d'une structure administrative très différente de celles des départements métropolitains et de la Corse. Sans nicr la valeur et les services rendus par le secrétariat d'Etat, nous sommes de plus en plus nombreux à penser que le momen est venu d'envisager de limiter sa compétence et son autorité aux seuls territoires d'ontre-mer et que les départements d'outre-mer, quant à eux, doivent dépendre directement des ministères techniques, étant entendu qu'un responsable de haut niveau s'occuperait, à l'intérieur de chaque ministère, des affaires de chacun de ces départements. En raison de l'éloignement, une direction, très réduite par département, une sorte se secrétariat général du département à Paris, scrait chargée de la liaison entre le pouvoir central et le pouvoir local. Ce serait là une dernière étape en matière administrative, dans l'attente que les ministères techniques acquièrent une connaissance approfondie de ces départements lointains. Après quoi l'échelon parisien de direction pourrait être supprimé. La départementalisation serait alors totale dans le domaine administratif.

Mais, en dépit de ces imperfections contre lesquelles nous continuerons de lutter — car rien ne sert d'adopter l'attitude de l'autruche — il est évident qu'à l'exception d'une minorité les Révnionnais sont profondément départementalistes.

Nous le sommes d'autant plus qu'en face de cet attachement les thèses du parti communiste réunionnais, qui représente à lui seul la presque totalité de l'opposition, sont ambigués et contradictoires. En effet, si certains partis communistes antillais ont abattu leurs masques et dévoilé clairement leurs intentions, on ne sait pas très bien où celui de la Réunion voudrait nous

Première ambiguité: le parti communiste local, après avoir fait partie intégrante du parti communiste français, s'en est détaché et est devenu le parti communiste réunionnais, ce qui lui permet de figurer au milieu des délégations étrangères lors des congrès internationaux des partis communistes, mais ne l'empêche pas, par contre, d'envoyer son secrétaire général sièger avec les communistes français à l'Assemblée européenne. (Interruptions sur les bancs des communistes.)

J'ai le droit de dire ce que je pense, et je sais que cela vous gêne, messieurs.

M. Maurice Nilès: Sûrement pas ; au contraire!

M. Pierre Lagourgue. Contradiction le fait qu'après avoir lui-même réclamé cette départementalisation, le parti commu-niste réunionnais réclame maintenant l'autodétermination et l'autonomie

Contradiction encore le fait même de réclamer l'autodétermination et de rejeter a priori l'idée du statut départemental, d'autant que cette autodétermination a lieu à chaque consultation électorale et qu'elle a donné, aux dernières élections, une large majorité à ceux qui se sont présentés devant le suffrage populaire en affichant loyalement leur position sur le statut actuel et sur son avenir. Cela c'est la réalité, et elle montre clairement que l'autodétermination est faite et qu'elle est claire. Surtout que l'on ne me parle pas de fraude électorale! Il y a fort longtemps qu'elle a disparu chez nous, lors que, ailfeurs, on assiste à de nombreuses annulations et parfois, comme cela s'est

produit récemment, à de véritables scandales.

Aux élections présidentielles de 1974 — faut-il le rappeler? dans toute la Réunion, il n'y a eu qu'une seule contestation concernant un bureau du centre de la possession, dont le président était le maire communiste de la localité; cette contestation a d'ailleurs abouti à une décision d'annulation de la part du Conseil constitutionnel.

Ambiguité aussi, le fait que le parti communiste réunionnais veuille l'autonomie dans le cadre de la «République française». Le terme indépendance, il le sait, estraie à juste titre. Il masque donc ses véritables intentions par un semblant d'acceptation, un simulacre d'appartenance à l'ensemble francais. Il réclame une autonomie qui se voudrait « démocratique et populaire » : mais elle n'est pas viable puisque le type de société proposé est fondamentalement différent de celui de la société française, attachée aux libertés, protégée par sa Cons-

L'autonomie ne peut s'accepter, le Président de la République l'a fait remarquer, que de part et d'autre. Ce serait « un éloignement avec toutes les conséquences qui résulteraient du desserrement de la solidarité ».

Une autonomic « démocratique et populaire », la belle affaire! De quelle démocratie s'agit-il? De celle qui existe à l'Est, où les gens n'ont qu'une hâte : essayer de s'en évader ?

Leur démocratie, est-ce donc cetle des pays socialistes, où ceux qui n'ont pas le bon goût d'exprimer des opinions semblables à celles du parti sont enfermes, déportés, éliminés? S'agit-il de celle de Cuba — nous venons d'avoir la démonstration de ce qu'il faut faire pour arriver à un « bel » échec!

M. Jean-Louis Schneiter. Très bien !

M. Pierre Lagourgue. La démocratic, c'est en France que nous la vivons, mais elle est si présente en chacun de nous que nous ne nous en rendons plus compte.

De toute manière, des tensions entre la France et l'Etat autonome réunionnais ne manqueraient pas d'apparaître un jour. Elles déboucheraient sur la seule solution paraissant alors pos-sible : l'indépendance. Telle est bien la volonté des autonomistes qui, par le biais de l'autonomie, veulent nous conduire à une dictature, puis à l'indépendance. Nous connaissons suffisamment d'exemples de ces petits Etats autonomes, ou indé-pendants — les « Etats farces », disent les Anglais — pour savoir que presque tous sont retombés sous la dépendance d'une autre métropole, souvent plus dure et plus exploitante!

Mais dans le mur bleu, blanc, rouge, derrière lequel s'abritent les communistes, chez nous, de nombreuses brèches s'ouvrent, par exemple, la déclaration faite en 1979 à la Réunion par le secrétaire général d'un « parti frère » qui a déclaré, lors d'un meeting: « Nous, communistes français, nous soutenons les peuples des départements d'outre-mer qui luttent pour choisir librement leur destin et leur statut... C'est un honneur pour la classe ouvrière de France d'être aux côtés de tous les peuples qui, dans le monde, luttent pour la liberté et l'indépendance.»

Cette déclaration bien imprudente et gênante a été minimisée par les communistes réunionnais, mais elle est bien corroborée par le fait que, dans le programme commun de la gauche, la situation des départements d'outre-mer était traitée sous le titre : « Politique étrangère ».

Nos adversaires politiques parlent aussi de l'aide « globalisée », solution miracle, mais plus qu'utopique. En effet, elle ne se conçoit que dans la mesure où une assurance pourrait être donnée sur son maintien indéfini ou à long terme — c'est loin d'être évident et cette aide ne pourrait reposer sur aucune base constitutionnelle intangible.

Alors, de grâce, qu'on ne nous rebatte plus les oreilles de cette autonomie hypocrite, destinée à tromper nos compatriotes!

Veuons-en au domaine social.

Depuis trente-trois années de départementalisation, la situation à la Réunion s'est considérablement anéliorée, timidement d'abord, mais plus vite ensuite, surtout depuis 1976.

De multiples prestations, existant déja en métropole, furent êtendues aux départements et territoires d'outre-mer. Une énumération exhaustive serait longue et fastidieuse. Cependant, je me dois de signaler la mesure la plus importante jamais prise : l'indemnisation des travailleurs privés d'emploi. Après douze ans d'attente, le décret nous élendant le bénéfice de celte indennité est enfin paru. La concertation entre les organismes paritaires est en cours et une convention sera, je l'espère, très prochainement soumise pour agrément au ministre du travail et de la participation.

Néanmoins, certaines prestations n'existent toujours pas chez nous. Les discriminations sont d'autant plus vivement ressenties qu'elles sont peu nombreuses. Il serait possible, sans trop de problèmes de compléter la panoplie des mesures sociales en

vigueur.

Ainsi, il est inadmissible qu'un critère d'activité soit toujours exigé pour bénéficier des prestations familiales. Je n'arrive pas à comprendre non plus pour quelles raisons l'allocation spéciale de vieillesse, en vigueur depuis 1952 en métropole, n'est toujours pas étendue à mon département. De même le minimum garanti aux personnes à g è e s, actuellement de 14 600 francs en métropole, est plafonné à 6 900 francs à la Réunion où l'on ne sert encore souvent que l'aide aux personnes âgées. Bon nombre de celles-ci sont d'ailleurs dans le plus grand des dénuements.

Les allocations pré et post-natales n'existent pas chez nous — il n'y a qu'une allocation dérisoire dite de protec'ion de la maternité — pas plus que les allocations d'aide me...agère. Il n'est pas envisagé, semble-t-il, de porter remède à cette

carence.

Pour l'allocation de logement, à caractère social, que le législateur voulait étendre aux départements et territoires d'outremer, nous attendons depuis vingt-deux mois que soit instituée une cotisation patronale de 0,10 p. 100 pour alimenter le fonds national d'aide au logement. Sans doute faudra-t-il encore patienter de longs mois pour élaborer un décret qui lienne comple, entre autres, du fait qu'à la Réunion point n'est besoin de chauffer les appartements!

Quant à l'aide personnalisée au logement, au sujet de laquelle, sur instruction du président de la République, le ministre de l'environnement avail pris un engagement en 1977, elle n'est pas encore appliquée. Cependant, depuis près de deux ans un projet de décret a élé soumis pour avis aux conseils généraux. Peut-être continue-t-il à faire l'objet d'examens particulièrements attentifs de la part des différents ministères — c'est ce qu'on m'a répondu il y a plus d'un an!

Tout cela permet de comprendre pourquoi, si nous ne voulons pas laisser l'ensemble de la population dans l'indigence, nous sommes obligés de compenser en partie, mais en partie seulement, l'absence de ces prestations par des aides sociales. Ainsi, ce qui s'appelle en métropole « prestations » et « droits sociaux » devient chez nous « assistance ». C'est donner de nos populations une idée fausse et laisser prise à des reproches injustifiés. Il m'a été confirmé que le total des prestations sociales non versées dans les départements d'outre-mer s'élève à 2 300 millions de francs pour 1979.

Nous ne voutons plus entendre de réponses du genre : « Nous avons déjà beaucoup fait ! » Nous ne pouvons accepter semblables réponses. Elles équivalent tout simplement à un reniement de la solidarité nationale! La départementalisation porte en elle le germe de la générosité. Celle-ci doit s'exprimer pleinement à l'avenir.

Certes, chaque département d'outre-mer a une certaine spécificité et il est nécessaire d'en tenir comple; mais les caractères propres ne doivent pas servir d'alibi pour refuser ou retarder certaines mesures. L'égalité doit exister partoul, à tous les niveaux, charges, prestations ou avantages. Il est absolument impératif que mes compatriotes hénéficient des mêmes droits sociaux que tous les autres citoyens français. Il faut leur assurer l'égalité des droits et des chances. Ils doivent avoir tes mêmes possibilités d'épanouissement que leurs compatriotes de métropole.

Sur le plan culturel, contrairement à ce qui a été affirmé ici, et pour parler seulement de la Réunion, je dirai que nous sommes assoiffés de « notre » culture : la culture française. Dès lors, un grand effort devra être consenti dans ce sens, d'autant plus que les Etats francophones environnants sont eux aussi très avides d'en bénéficier.

Après la départementalisation administrative et la départementalisation sociale, depuis 1975, l'action du Gouvernement dans les départements d'outre-mer vise un objectif qu'a fixé personnellement le Président de la République lors de son voyage aux Antilles : « la départementalisation économique », nécessaire, impérieuse, en vue de la création d'emplois destinés à faire face à l'arrivée de nombreux jeunes sur le marché du travail.

A cet effet, à la Réunion, diverses actions ont été entreprises: elles inféressent au premier chef l'agriculture. La réalisation du plan de relance et de modernisation de l'économie sucrière peut être considérée à présent comme uo succès, bien que ce plan n'ait pas fini de porter tous ses fruits.

L'objectif fixé de 300 000 tonnes de sucre aurait pu être approché cette année sans cette catastrophe que furent le cyclone Hyacinthe et les pluies diluviennes qui l'ont accompagné.

Mais il faut concilier les coûts de production et les prix de vente, sinon nous nous retrouvons dans la situation des années 1970: elle avait eu pour conséquence l'abandon, lent mais progressif, de la culture de la canne à sucre. Comme il y a dix ans, les coûts de production — main-d'œuvre, charges sociales, engrais, coupe et transport — augmentent, mais les prix de vente de la canne et du sucre ne suivent pas le même rythme. Le pouvoir d'achat du producteur régresse inéluctablement. Dès à présent, il convient donc de prévoir une révision des prix et la mise en œuvre, peut-être, d'un plan de stabilisation de la production sucrière à partir de 1983.

Le plan d'aménagement des Hauts est entré maintenant dans sa phase active. Nous attendons beaucoup de la mise en valeur de ces quelque 20 000 hectares de terres agricoles nouvelles qui serviront essentiellement au développement de l'élevage bovin. En effet, nous couvrons actuellement plus de 80 p. 100 de nos besoins en viande par des importations. Le reste sera ouvert aux cultures diversifiées, ce qui devrait permettre de maintenir à la terre près de 10 000 personnes et de créer des emplois.

Parallèlement, un plan de développement de l'hydraulique agricole a été mis en place; de très grands efforts sont engagés et, avec l'achèvement de l'aménagement du bras de la Plaine et du Champ-Borne, 6000 hectares de plus sont actuellement irrigués. Lorsque l'irrigation du bras de Cilaos sera réalisée, le moindre bout de terre disponible sera cultivé.

Tel est le bilan positif de la départementalisation économique, mais cela ne suffit pas. Un véritable plan de développement économique global serait nécessaire. Il ne peut être le fruit que d'une volonté politique à l'échelon national. Je constate malheureusement qu'elle n'existe pas.

D'autres actions pourraient être menées en faveur de l'emploi dans le domaine artisanal où, comme l'a souligné mon collègue M. de Branche hier matin, les possibilités sont très vastes, mais où rien ou presque n'a encore été fait.

Nous devrions aussi nous tourner vers l'exploration des mers. L'exploitation, dans les prochaînes années, de la zone économique des 200 miles instituée autour des terres australes est prometteuse. Elle pourrait permettre la survie, peut-être le développement de notre armement national de pêche.

En outre, la création d'emplois dans le secteur tertiaire est très restreinte : seules, pour le moment, les petites et les moyennes industries de transformation, qui ont offert des emplois aux jeunes, ont été porteuses d'espérance, d'ailleurs limitée : quelques centaines d'emplois ont été créés.

En effet, la grande distance qui sépare la Réunion de la métropole, son principal fournisseur de matières premières et d'outils de production, ainsi que le coût de la main-d'œuvre et l'étroilesse du marché local sont des handicaps qui nous placent dans une situation particulière. Ils sont à l'origine de l'échee de tout effort de développement industriel. Il faudrait, comme pour la Bretagne, envisager un plan d'industrialisation et créer des usines importantes destinées aux marchés de notre région: Afrique, pays de l'océan Indien, Australie, voire Inde et pays d'Asie.

Pour surmonter le handicap de la distance, il est concevable de mettre en place une compensation financière destinée à neutraliser les frais d'approche et à supprimer les barrières de l'éloignement. Ce rapprochement territorial devrait aussi permettre à notre jeunesse de supporter plus facilement le douloureux exil que constitue l'émigration. Celle-ci est indispensable encore pendant la prochaine décennie, mais nos migrants devraient se trouver dans la même situation que les Auvergnats ou les Bretons qui « montent » travailler à Paris ou dans le Nord.

Comment un travailleur de chez nous pourrait-il se sentir en sécurité et trouver le courage de supporter l'isolement et le dur climat métropolitain, auxquels il n'est pas accoulumé, quand il sait que son foyer, sa terre nalale, ses racines, sont à 10 000 kilomètres de là? A douze heures seulement de vol, certes, mais ce vol lui est interdit, même en cas de catastrophe ou de deuil familial, car le passage, pour lui-même et pour chaque membre de la cellule familiale, représente deux mois de salaire, soit 9 000 francs pour un couple sans enfant.

Comprenez alors quel peut être son désespoir!

Ce rapprochement, la rupture de l'isolement, ne peut être réalisé d'un coup de baguette magique. Il exige une véritable volonté politique que je n'ai jamais ressentie, je dois l'avouer. Cependant, c'est la seule route à suivre pour que les départements d'outre-mer accèdent enfin à une économie de production de nature à nous permettre, comme l'a souligné le Président de la République, de gagner nous-mêmes notre subsistance.

En conclusion, si la départementalisation fait parfois l'objet de critiques sévères, c'est qu'elle n'est pas complète. Son application a besoin d'être corrigée par une concertation entre le Gouvernement et les élus.

Mais le statut lui-même est bon. Il est approuvé d'ailleurs par une très large majorité de Réunionnais, qui ont pris conscience que l'aventure autonomiste comporterait un risque dramatique. Ce statut ne doit pas faire l'objet d'adaptations, sinon mineures, sur le plan politique et social.

En revanche, il faut se montrer imaginatif pour adapter l'économie au particularisme insulaire et tropical ainsi qu'à l'éloignement. En métropole, d'ailleurs, suivant les régions, les moyens mis en œuvre différent : ils sont très dissemblables dans les régions de montagne et dans les régions industrielles.

Cependant, il ne faut pas que, par des atermoiements, par le maintien des disparités, ou par le règlement des problèmes au jour le jour, sans volonté ni plan à long terme, on en vienne à faire le jeu des autonomistes qui pourraient alors atteindre un jour leur but, à cause de la lassitude des Réunionnais qui avaient cru — ils y croient encore — au changement.

Toutefois, je ne voudrais pas donner l'impression que nous sommes abandonnés à nous-mêmes. Ceta ne serait pas objectif. Si j'ai été critique, l'ai dressé un bilan très positif et montré le chemin parcouru depuis trente-trois ans.

Pour en rendre compte, il me suffit de comparer avec le nôtre les niveaux de vie des Etats indépendants de notre zone géographique. Pour des raisons bien compréhensibles, nous sommes obligés de renforcer les mesures de contrôle à l'entrée dans notre département, car bien des ressortissants de ces Etats indépendants, qui nous sont décrits comme des modèles, ne pensent qu'à quitter leur terre natale, pour venir vivre dans cette petite île, lambeau du territoire français, qu'est la Réunion.

Cela prouve bien que nous sommes une terre d'espérance qui suscite l'envie. Nous le devons à la France. Nous avons les mêmes inquiétudes qu'elle pour l'avenir, mais aussi la même certitude apaisante que nous sommes sur la bonne voie.

Avant de terminer, je tiens à vous rendre un bommage particulier, monsieur le secrétaire d'Etat, pour votre action et celle de vos collaborateurs, ainsi que pour le dévouement dont vous avez fait preuve pendant et après cette dure épreuve qu'a constitué pour nous le passage du cyclone « Hyacinthe ». La Réunion, je puis vous l'assurer, n'a pas oublié. Mais nous vous demandons d'agir encore pour que les crédits prévus soient très rapidement mis à la disposition des bénéficiaires — ils en ont bien besoin. Ce sera une marque de plus de votre attachement à notre département. (Applandissements sur les bancs de l'union pour la démocratic française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Je tiens à remercier le docteur Lagourgue de ses paroles très chaleureuses. Je garde moi-même un très grand souvenir des journées d'épreuve que j'ai partagées, lors du récent eyelone, avec ses compatriotes.

Sans doute ne pourrai-je pas lui répondre dans le détail sur tous les points qu'il a abordés. Qu'il me suffise de lui rappeler que le Gouvernement est déterminé à poursuivre une action résolue d'aménagement et de développement à la Réunion. Nous avons maintenant engagé le grand effort pour donner à toute la région des Hauts de la Réunion une véritable espérance. Telle était d'ailleurs l'idée du docteur Lagourgue. Sur ce point, nous lui avons donné satisfaction.

A cet égard, et 1980, l'effort financier de l'Etat, ajouté à celui des Reunionnais, permet d'affirmer que d'ores et déjà les résultats sont significatifs.

Nous engagerons bientôt les travaux du port de la Réunion. C'est le Premier ministre qui a pris lui-même la décision de réaliser ce grand équipement qui servira le renouveau économique et sans doute le développement industriel et commercial

que chaeun attend. Ce pourrait être aussi à l'avenir l'un des éléments du rayonnement de notre département français dans l'ensemble de l'Océan indien.

Nous neus efforçons de donner un neuvel élan à l'activité sucrière. Les résultats de la production obtenue sont supérieurs à tout ce qu'on pouvait espèrer il y a quelques années. Nous allons restructurer cette industrie, tâche difficile, mais fondamentale. Nous consoliderons ainsi l'une des principales vocations de votre département.

Enfin, et je terminerai par là sans entrer dans le détail, ayant déjà eu l'occasion de m'entretenir fréquemment avec vous-même et avec les élus réunionnais de ces questions, vous avez évoqué vons aussi le problème de la départementalisation sociale dont, avec une exigence que chacun connaît, vous êtes l'un des principaux combattants. Vous faites en effet tout ce qui est en votre pouvoir pour sensibiliser le Gouvernement et l'Assemblée à l'attente de nos compatrioles d'outre-mer de voir peu à peu s'étendre sans aucune restriction l'ensemble des moyens que la France donne à tous ses enfants, mais dont eux-mêmes ont quelquefois le sentiment d'être partiellement privés.

Cet effort sera poursuivi, et j'aurai l'occasion d'y revenir tout à l'heure, en conclusion, lorsque je répondrai aux orateurs qui se sont exprimés sur des sujets plus généraux, je peose en particulier à votre collègue M. Fontaine.

Nous poursuivons le combat pour la départementalisation économique et la départementalisation sociale. Les résultats, vous l'avez dit vous-même, sont déjà considérables. Le chemin à parcourir l'est aussi et c'est sans doute pourquoi un des membres du Gouvernement est chargé d'assumer cette spécificité de l'outremer, non pour l'affirmer, mais pour permettre un rattrapage.

Telles sont, monsieur le député, les quelques observations que je voulais vous apporter au cours de ce débat. Nous aurons certainement l'occasion lors de mon prochain voyage dans votre département de reprendre ces grands dossiers, et vous savez que je les connais bien.

M le président. La parole est à M. Maximin.

M. Mariani Maximin. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, depuis plus de trente ans est appliqué aux Antilles le principe de la départementalisation, issu de la loi du 19 mars 1946. Il a permis de réaliser les équipements collectifs indispensables, d'introduire et de généraliser la protection sanitaire et d'étendre au fur et à mesure aux départements d'outre-mer la législation sociale appliquée en métropole.

Ce fut un facteur indéniable de progrès, d'élévation du niveau et des conditions de vie qui a toujours été largement approuvé et soutenu par l'ensemble des populations.

Cette politique sociale ne s'est malheureusement pas accompagnée d'un développement parallèle des secteurs industriels et agricoles. Les Antilles sont alors entrées dans un système économique fondé sur des transferts de fonds publics et sur des subventions. Cette absence d'harmonisation entre un secteur social avancé et le retard pris dans l'économic est à l'origine du profond malaise que connaît aujourd'hui la Guadeloupe.

Nombreuses ont été cependant les circonstances dans lesquelles j'ai appelé l'attention du Gouvernement sur la détérioration de cette situation. Ce dernier, certes, a multiplié les initiatives : conférences, colloques, tables rondes. L'intention est bonne, mais quelles mesures concrètes adaptées à notre spécificité et à l'urgence ont-elles permis de dégager? Il y a diminution des unités de production sucrière, régression dans la culture de la canne, accroissement du chômage.

Le peuple perd confiance. Il est déçu, et cette déception est d'autant plus profonde qu'elle s'inscrit dans un sentiment unanime d'attachement à la France, prouvé encore par les élections de mars 1978.

Aujourd'hui la déception, demain la colère. Nous ne pouvons l'accepter. Dans les jours qui viennent, une action vigoureuse, hardie, adaptée aux particularismes de l'économie antillaise doit être entreprise, avec les moyens permettant d'apporter des solutions concrètes dont les effets puissent être aussitôt nereus.

Ce qu'attend la Guadeloupe, monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai saisi toutes les occasions pour vous le rappeler, que ce soit à cette tribune, au cours des différents colloques organisés pour définir l'avenir économique des départements d'outremer, au cours des audiences que vous m'avez accordées, voire par le biais de questions écrites ou orales.

Le malaise ne fait que grandir, et comment pourrait-il en être autrement? Le plan de relance de la canne annoncé le 13 juin 1978 a subi tant d'ajournements qu'il a perdu toute crédibilité. La campagne sucrière de 1979-1980 s'est soldée pour la Guadeloupe par un résultat catastrophique. Ainsi, l'usine de Grosse-Montagne qui, en 1979, avait broyé 175 000 tonnes de cannes n'en broiera cette année qu'environ 135 000 tonnes. Outre la maladie du charbon qui a fait sentir ses effets néfastes assez uniformément sur l'ensemble du pays, la principale cause de cet effondrement est, évidemment, le passage des eyclores David et Frédéric. Les cannes se sont trouvées brisées et leur végétation en a été compromise. Ces faits ont pu être vérifiés dès les semaines qui ont suivi les cyclones par l'administration et par le centre technique de la canne et du sucre, Quant à l'indemnisation promise à concurrence de 40 p. 100 des pertes subies, tous les exploitants en auront-ils bénéficié?

Comment reprocher aux petits planteurs leur amertume lorsqu'on leur annonce la fermeture de l'usine Blanchet de Morneà-l'Eau, celle très prochaine de Darboussier? Comment s'ètonner de leur colère à l'annonce de l'implantation sur des centaines d'hectares d'une importante société métropolitaine dont les ambitions étaient tout à fait inadaptées à la réalité socioéconomique de la Guadeloupe?

Le prix de la tonne de canne est insuffisant et ne peut constituer un encouragement pour ceux qui la cultivent. La prime de stockage n'est pas encore versée à ce jour.

Tous ces problèmes sont vitaux pour l'avenir. Ils réclament une action globale, cohèrente, immédiate.

Il faut également poursuivre en matière agricole l'harmonisation avec la législation sociale en vigueur en métropole. Je pense, notamment, aux textes relatifs aux prêts fonciers à long terme et à ceux concernant les calamités agricoles, qui ne sont pas encore appliqués outre-mer.

Il faut enfin, par le biais de la diversification des cultures, mettre un frein au déséquilibre croissant de notre balance commerciale. L'ananas, l'aubergine, l'avocat sont des cultures qui doivent être encouragées et protégées.

La pêche est souvent évoquée, mais aueun effort véritable n'a, jusqu'à présent, été réalisé pour soutenir efficacement ce secteur pourtant très prometteur.

Tous les efforts du Gouvernement doivent être guidés par un souci fondamental: doter l'économie des départements de la Caraïbe d'une structure industrielle créatrice d'emplois. La gravité et l'ampleur du chômage, notamment chez les jeunes, nécessitent que soient intensifiés les efforts pour implanter des petites et moyennes industries.

Cette question a été examinée par le Gouvernement. Les élus ont défini les secteurs prioritaires et les moyens à metre en œuvre. Il est grand temps de passer à la réalisation. Au cours du débat budgétaire de 1978, J'avais insisté sur la nécessité impérieuse de poursuivre et d'intensifier la formation professionnelle.

Le jeune Antillais doit être compétitif sur le marché du travait. Il doit pouvoir, à l'issue de sa scolarité, suivre un enseignement professionnel comparable à celui dont bénéficient les jeunes métropolitains. Monsieur le secrétaire d'État, on ne peut plus admettre l'émigration vers la métropole comme seul palliatif à la crise de l'emploi.

Ce sont là les quelques aspirations légitimes d'une population consciente des problèmes qu'elle doit affronter, mais aussi animée d'un désir profond de les surmonter.

Le malaise guadeloupéen est né des hésitations, des contradictions de la politique gouvernementale. Il repose sur la dégradation de la situation économique. Nous n'admettrons pas que le débat soit placé sur un autre terrain.

L'Antillais est un citoyen français épris d'équité. Gardez présente à l'esprit cette formule, monsieur le secrétaire d'Etat, lorsque vous entendrez parler en métropole a autonomie ou d'indépendance. Nous avons trois siècles d'histoire commune. Il n'est donc pas nécessaire de rappeler à tout instant notre appartenance à la France. Il suffit de la lui prouver.

Trop nombreuses ont été les circonstances où j'ai pu constater que l'outre-mer était absent des préoccupations du Gouvernement. Je n'en veux pour exemple que le récent débat sur le projet de loi visant à l'amélioration de la situation des familles nombreuses, projet dont je n'ai pas besoin de souligner l'importance sociale.

Aucune allusion n'était faite aux dér tements d'outre-mer. Il a fallu les efforts conjugués de tous, a se étus et l'appui de leurs collègues métropolitains pour obtenir du Gouvernement que des dispositions soient prévues en leur faveur. Je n'insisterai pas sur les effets désastreux produits par ce genre d'oubli.

C'est pourquoi je souhaite que l'action du Gouvernement puisse rétablir la confiance des peuples de l'outre-mer dans leur avenir. Prouvez-leur que, désormais, ils seront dotés des structures qui leur permettront de participer pleinement, comme tous les autres départements de l'hexagone, à la relance de l'économie française.

L'attitude du Gouvernement dans les mois qui viennent sera donc déterminante. Il devra faire preuve d'une loyauté absolue envers tous les èlus, expression de la volonté populaire, et envers tous les responsables économiques et sociaux. C'est la condition indispensable de la paix et du progrès.

Je voudrais que mes propos soient considérés comme des observations constructives permettant l'édification d'une société plus juste et mieux intégrée dans la France, pour le mieux-être des populations des départements d'outre-mer. (Apploudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs, pour répondre à l'excellente intervention de M. Maximin et en même temps à M. Guilliod et à M. Moustache, qui, eux aussi, ont évoqué les problème de la Guadeloupe, je partirai d'une observation que j'ai notée dans l'exposé de M. Maximin.

Monsieur le député, vous avez trouvé un sujet d'inquiétude dans ce que vous avez appelé les hésitations et les contradictions de la politique du Gouvernement. Je puis vous donner l'assurance, ainsi qu'à vos deux collègues, avec qui je collabore aussi dans d'excellentes conditions, qu'il n'y a ni hésitation ni contradiction. Nous savons ce que nous voulons faire en Guadeloupe et, lors de mon dernier déplacement, vous en avez eu le témoignage.

Notre premier projet consiste à développer l'économie sucrière. Les premiers résultats sont satisfaisants au niveau de la production. Le plan de relance de la canne à sucre démarrera sans difficulté: les crédits ont été dégagés, les pépinières réalisées. Nous éprouvons quelques difficultés à mettre en œuvre les actions qui incombent à l'organisation professionnelle, mais nous rechercherons les moyens de les surmonter. Relancer la canne à sucre, lui donner toute sa place dans l'économie de la Guadeloupe, c'est possible et nous le prouverons.

Mais — et c'est le second point de notre effort — ii faut doter la Guadeloupe d'une industrie sucrière moderne et efficace. C'est pourquoi, malgré tous les problèmes sociaux que cet effort implique et dont je vous ai indiqué comment nous les résoudrions, nous allons entreprendre de restructurer cette industrie. Cette action est fondamentale, et nous la conduirons avec détermination car c'est sur l'efficacité de ce dispositif industriel que reposera demain le niveau du prix d'achat aux planteurs.

En troisième lieu, nous avons voulu donner aux jeunes agriculteurs guadeloupéens une véritable espérance. Au cours de mon dernier voyage et en fonction des décisions que nous avions prises lors des conférences interrégionales précédentes, j'ai donné le « coup d'envoi » d'une réforme foncière dont vous savez l'importance sans précédent puisqu'elle s'applique à plus de 10 000 hectares et permettra à plusieurs centaines de jeunes agriculteurs de s'installer à la terre dans des conditions rentables, ainsi que le souhaitent vos deux collègues. La réforme foncière est l'une de nos grandes tâches; elle démarre; les moyens financiers ont été dégagés. C'est une entreprise que j'estime irréversible et qu'il faut réussir.

La quatrième ligne directrice de notre effort consiste à relaneer le développement touristique qui est pourtant l'une des bases de l'économie de la Guadeloupe.

A la différence de bien d'autres départements d'outre-mer, et même de métropole, la Guadeloupe s'est dotée d'une véritable économie touristique, créatrice de nombreux emplois pour nos jeunes compatriotes. Daos ces conditions, nous devons tirer le plus large parti de ce qui a déjà été fait et poursuivre l'effort. C'est pourquoi, vous le savez, ce que l'on a appelé « la pause hôtelière » a été levée et nous reprenons notre action d'aménagement et de création d'infrastructures, en essayant de règler aussi vite que possible les difficultés de la zone littorale que vous connaissez et dont vous m'avez souvent parlé.

Enfin, et c'est très important, nous allons pallier le sousdéveloppement d'une partie du département en lançant, selon toute vraisemblance, dans les jours qui viennent — mais c'est au Premier ministre qu'il appartient de le décider — le plan d'aménagement de la Basse-Terre, que nous avons préparé ensemble dans une bonne concertation. Il répondra aux espoirs des petits planteurs de la zone de la Soufrière et de l'ensemble de la Côte-sous-le-Vent. Les créations d'activités qui s'ensuivront permettront de soutenir les communes de ce secteur. La mise en place d'un véritable pôle de développement pour l'ensemble de la Guadeloupe compensera les difficultés que vous connaissez de la conteneurisation qui est inévitable, à mes yeux, même si elle comporte, et nous le savons tous, des inconvénients graves.

Voilà, monsieur le député, nos objectifs. Soyez sûr qu'il n'existe ni contradiction ni incertitude. Peut-être avons-nous mis un certain temps à préparer ces dossiers difficiles et qui n'existaient pas, sinon à l'état d'esquisse. Maintenant, nous avons pour votre département un projet. Le Gouvernement sy tiendra. Dites-le à M. Guilliod et à M. Moustache — que j'associe à vous dans cette réponse. C'est dire que, personnellement, je suis confiant pour l'avenir de la Guadeloupe.

Seuls le pessimisme, les incertitudes politiques, le dénigrement systématique de certains pourraient décevoir celte espérance et bloquer cu relarder les solutions que nous avons préparées. Mais je suis déterminé à faire tout ce qui est en mon pouvoir — et vous connaissez à cet égard ma volonté — pour que la Guadeloupe, qui a des chances réelles, puisse en tirer le meilleur parti avec l'aide du Gouvernement et de toute la France.

M. le président. La parole est à M. Pidjot.

M. Roch Pidiot. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, au cours de son voyage en Afrique, le pape Jean Paul II déclarait : « L'Etat est l'expression de l'autonomie souveraine des peuples et des nations. C'est en cela que consiste son autorité morale. » A Paris, au siège de l'U. N. E. S. C. O., il disait : « N'est-ce pas un point important pour l'avenir de la culture humaine d'éliminer les restes du colonialisme ? »

Permettez-moi de poser à mon tour des questions. En Nouvelle-Calédonie, comme dans les autres territoires d'outre-mer, l'État français est-il l'expression de la souveraineté des peuples ? Quelle est leur autonomie ?

En 1958, le peuple kanak de Nouvelle-Calèdonie, comme la plupart des peuples alors sous domination coloniale française, a dit oui à la Constitution de la V République, car elle proposait l'évolution démocratique des peuples d'autre-mer et proclamait leur droit à l'autodétermination.

Tous les peuples d'Afrique ont, dès lors, accédé à la souveraineté et à l'indépendance. Le Président de la République et le Gouvernement d'alors s'en sont félicités.

En 1958, l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie, comme celle des Comores, comme celle du territoire des Afars et des Issas, choisissait le statut de territoire d'outre-mer. L'assemblé territoriale calédonienne avait assorti son option du maintien des institutions territoriales avec application loyale et complète de la loi-cadre. Alors que cette loi-cadre avait préparé les peuples d'Afrique à l'indépendance, son application en Nouvelle-Calédonie était remise en cause par une rebellion de colons armés encouragée par l'administration française. A cette époque, j'étais ministre de l'économie rurale.

Aujourd'hui, le territoire des Afars et des Issas ainsi que les Comores ont accédé, non sans quelques difficultés, à l'indépendance. Quant à la Nouvelle-Calédonie, malgré les assurances données lors de l'option constitutionnelle, la loi-cadre n'a plus été appliquée. Elle a même été abolie progressivement par la loi Jacquinot du 21 décembre 1963, supprimant les ministres, pour donner les pleins pouvoirs au Gouvernement, par la loi Bilotte du 3 janvier 1969, créant les communes d'Etat et modifiant la réglementation minière et fiscale et, enfin, par la loi Stirn du 28 décembre 1976, mettant en place un nouveau statut pour la Nouvelle-Calédonie, modifiée en 1979 par vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat.

Depuis, le territoire n'a jamais retrouvé de gouvernement autonome. Toutes les propositions de loi que j'ai déposées au Parlement dans ce sens ont été écartées bien qu'elles aient reçu la signature de parlementaires qui devaient devenir, par la suite, membres du Gouvernement. Ainsi, depuis 1963, toutes les réformes en Nouvelle-Calédonie, qu'elles soient institutionnelles, économiques, financières, sociales ou culturelles, votées sur place ou décidées par le Gouvernement français, ont-elles eu pour logique le renforcement des liens avec la métropole et la réalisation d'une départementalisation de fait. Certes, il reste localement un conseil de gouvernement, mais c'est un conseil de gouvernement « croupion », sans pouvoir, qui n'est qu'un faire-veloir de la politique du Gouvernement français et prépare ses échéances électorales partisanes. Lors de l'examen par le Parlement de l'actuel statut du territoire, en décembre 1976, le secrétaire d'Etat de l'époque déclarait : « Le conseil de gouvernement n'est pas un gouvernement. » En février 1979, vous réaffirmiez, monsieur le secrétaire d'Etat, à l'assemblée territoriale que, sur le territoire, il n'y avait qu'un seul gouverne-

ment, le vôtre. Vous le montriez tout aussitôt en suspendant le conseil de gouvernement d'alors, qui n'avait pas eru devoir se soumettre à la politique gouvernementale.

En bien, de façon continue et croissante, depuis qu'il a le droit de vole, le peuple cauaque a toujours apporté ses suffrages, avec une large majorité indiscutable, aux candidats qui revendiquaient un gouvernement local, et ce malgré les difficultés de plus en plus grandes à exercer son droit de vote, malgré l'implantation de plus en plus importante de populations extérieures, malgré le pouvoir de l'argent, mis colossalement en jeu par les forces colonialistes, à chaque échéance électorale.

Pour réaffirmer plus nettement sa revendication et sa conviction, le peuple canaque a, en juillet dernier, apporté son appui et son soutien aux l'istes du Front indépendantiste, qui a recueilli plus de 80 p. 100 des voix. Par son vote, il a ainsi montré qu'il entendait mettre fin à la situation dans laquelle l'a laissé le colonialisme.

Il n'admet pas d'être réduit à vivre sur ses terres, avec des revenus équivalents à celui des autres indigenes du Pacifique, si ce n'est plus faibles, alors que son pays et son environnement regorgent de richesses.

Il n'admet pas d'être frustré de son patrimoine, qui profite à une minorité bourgeoise dont les revenus sont les plus élevés du monde.

Il n'admet pas d'être enfermé dans le peloton des pays dont la mortalité infantile est la plus élevée.

Il n'admet pas de voir ses enfants poussés à une scolarité qui favorise la promotion individuelle pour micux étouffer sa propre vie culturelle communautaire et la lui rendre étrangère.

Il n'admet pas d'avoir à quémander des emplois sous-qualifiés et des bas salaires, alors qu'il a acquis une qualification seolaire ou professionnelle.

. Il n'admet pas d'être privé des droits sociaux dont bénéficient les autres citoyens de la République, à laquelle on dit qu'il appartient.

Il n'admet pas le chômage.

Et surtout, il exige qu'on lui rende ses lerres. Dans un pays assez vaste pour permettre son expansion démographique, il se sent chaque jour plus à l'étroit sur ces mauvaises terres que le colonialisme lui a laissées. Le peuple kanak exige qu'on lui rende ses terres, car c'est son pays. La revendication de l'ensemble du pays kanak, c'est la revendication d'une patrie. Les Mélanésiens sont les habitants de la Calédonie depuis toujours. Ils ont été victimes d'une colonisation de peuplement, qui leur a pris leurs terres et a provoqué deux insurrections sanglantes et leur répression en 1878 et 1917. Cette colonisation les a maintenus, jusqu'en 1946, sous le régime de l'indigénat. Elle avait tablé sur leur disparilion, mais nous sommes toujours là.

Aujourd'hui, bien que eitoyens français depuis trente-trois ans, les Mélanésiens kanaks sont encore dans une situation de sujétion coloniale. Ils sont, en effet, exclus — ou marginaux — dans une société calédonienne entièrement contrôlée par les blanes dans les domaines politique, économique, social et culturel.

La Nouvelle-Calédonie n'a pas tant besoin de réformes que de la reconnaissance des droits fondamentaux de l'homme.

On ne peut même pas lui opposer les difficultés de l'indépendance que rencontreront les autres territoires ou départements d'outre-mer, par manque de ressources naturelles ou par l'importance d'une population qui n'y trouverait pas sa suffisance.

A la faveur de ses ressources minières, de son environnement maritime, de la jeunesse de sa population, la Nouvelle-Calédonic peut connaître la prospérité économique, au lieu de l'austérité et de la récession que lui fait subir la politique du Gouvernement actuel.

Pourquoi le Gouvernement français persiste-t-il avec tant d'obstination à conserver les miettes de son empire, au point de rendre suspecte toute l'œuvre de décolonisation accomplie ailleurs par la V' République ?

Je ne trouve d'autre réponse : c'est pour sauvegarder ses propres intérêts sur notre patrimoine minier. Grâce à la Nouvelle-Calédonie, la France possède les réserves de nickel les plus sûres du monde libre, que ne peuvent concurrencer à terme les autres gisements, grâce auxquels elle diversifie provisoirement ses approvisionnnements. Le nickel calédonien permet ainsi à la France de produire dans ses usines du Havre un produit de qualité recherché. Et ses profits sont supérieurs si elle trouve le nickel calédonien à un prix moindre, quitte à ce que l'industrie métallurgique calédonienne perde sa rentabilité. N'est-ce

pas pour cette raison que le Gouvernement laisse se poursuivre la réduction du pouvoir d'achat des travailleurs et une récession économique locale qui se nourrit d'un fort contingent de chômeurs?

Empêcher un territoire de prendre la maitrise de son patrimoine, la gestion de ses propres affaires, la défense de ses propres intérêts est, à coup sûr, plus intéressant pour le Gouvernement giscardien que d'accepter les termes d'un véritable dialogue Nord-Sud.

Le Président de la République vient de reconnaître au peuple palestinien le droit à l'autodétermination, celui d'avoir une patrie chez tui, d'être souverain dans son pays. Et pourtant, du fait de l'existence d'Israël, les obstacles à l'exercice de ce droit sont beaucoup plus grands qu'ils ne le sont en Nouvelle-Calédonie.

J'ai fait toute ma carrière politique à la tête d'un parti qui a pris — et conserve — cette devise : « Deux coulcurs, un seul peuple. » Au moment où les réformes du secrétariat d'Etat ne font qu'exacerher les tensions entre blancs et nuirs du territoire, nous savons, nous, parce que nous avons combattu ensemble, que ce qui nous unit est plus fort que ce qui nous divise. Les Mélanésiens qui me sont fidèles savent également que les colons ont été, eux aussi, victimes de la colonisation. Celle-ci a toujours entravé le travail qu'ils avaient entrepris dans notre pays. Le Gouvernement français se propose soudain, par une réforme foncière qui n'en finit pas d'être élaborée, d'accumuler aides et subventions aux colons, pour mieux s'opposer aux revendications foncières des Kanaks. Dans le même temps, il les menace de les exproprier de leur outil de travail, tandis qu'il se garde bien de procéder au démembrement des vastes domaines de plusieurs dizaines de milliers d'hectares que se constituent les grosses maisons d'importation et les hommes d'affaires, sur lesquels vous vous appuyez pour mener votre politique, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. le député Lafleur ne me contredira sans doute pas si j'avance qu'il vient dans le peloton de tête des gros propriétaires terriens, ceux qui possèdent plusieurs milliers d'hectares.

En regard, je citerai le cas de ma tribu qui, elle aussi, a connu l'expropriation. Entre 1920 et 1930, elle possédait plus de 250 hectares de terres pour quarante personnes. Avieurd'hui, en 1980, pour plus de cent vingt-cinq personnes, elle ... a plus que 90 hectares, dont un tiers seulement sont cultivables.

- M. Fernand Icart. Oui, mais mieux cultivées!
- M. Roch Pidjot. La réparation d'une injustice n'a pas de prix, monsieur le secrétaire d'Etat, et si vous voulez être crédible, il faut réparer celle-ci.
- M. Jacques Lafleur. Puis-je vous interrompre, mon cher collègue?
 - M. Roch Pidjot. Je vous en prie.
- M. le président. La parole est à M. Lafleur, avec l'autorisation de l'orateur.
- M. Jacques Lafleur. Vous voudrez bien m'exeuser de vous contredire une nouvelle fois, monsieur Pidjot, mais vous avez pris l'habitude d'avancer des inexactitudes, ce que j'ai d'ailleurs dénoncé avec vigueur hier soir.

Quant aux attributions de terres, vos affirmations sont fausses: vous savez très bien que ces terres ont été distribuées à des Mélanésiens et à des Européens.

Enfin, monsieur Pidjot, vous affirmez à nouveau que 80 p. 100 des Mélanésiens réclament leur indépendance. Comment parvenez-vous à cette évaluation, alors qu'aux élections législatives de 1978 votre adversaire mélanésien malheureux n'a obtenu que trois cents voix de moins que vous?

Dernière question: où classez-vous les métis de Nouvelle-Calédonic, dont le nombre est très important? Parmi les bons ou parmi les mauvais? (Applaudissements sur quelques bancs du rassemblement pour la République.)

- M. Bernard Deschamps. C'est un patron qui vient de parler!
- M. Roch Pidjot. Monsieur Lafleur, les métis ont un statut. Certains ont un statut personnel, comme le mien, tandis que d'autres ont un statut de droit commun comme le vôtre. Ce ne sont donc pas des étrangers en Nouvelle-Calédonie.
- Si vous voulez les classer, c'est votre affaire: pour moi, seul leur statut les définit.
 - M. Jacques Lafleur. Mais sont-ils bons ou mauvais?
 - M. Alain Léger. C'est l'agriculteur contre l'industriel!

M. Roch Pidjot. Les paysans de Nouvelle-Calédonie, les Mélanésiens et les autres, ne demandent qu'à produire et à travailler dans le respect des droits fondamentaux de chaeun. Ils refusent de s'affronter les uns aux autres, contrairement à ce que vous tentez de faire croire lors de vos tournées de propagande. C'est votre politique qui alimente les tensions, qui veut provequer des affrontements. Et c'est en connaissance de cause qu'elle accumule les forces d'intervention militaire.

A l'heure actuelle, vous incitez les travailleurs immigrés à revendiquer des terres à seule fin de mieux vous opposer à la satisfaction de la revendication foncière kanak. Sans doute comptez-vous y trouver, à bon compte, les voix qui manquent encore au Président de la République pour envisager sa prochaine et hypothétique réélection. Mais les travailleurs immigrés, Wallisiens, Futuniens et originaires d'autres ethnies, découvriront avec amertume qu'ils ont été une fois de plus utilisés el abusés à des fins électorales.

Vous ne respecterz pas plus leur droit à travailler la terre que vous n'avez respecté, jusqu'à présent, leur droit au travail, pour lequel ils étaient venus en Nouvelle-Calédonie. Que d'emplois leur a-t-on déjà prumis, à l'occasion de tnutes les campagnes électorales que vous avez menées ces dernières années! Malgré vos promesses, ils ont récolté chômage, cherté de la vie et misère. Si vous continuez à les utiliser ainsi, vous les enfermerez bientôt dans un ghetto d'hostilité vis-à-vis de toute la population.

J'ajouterai que la politique d'immigration conduite par le Gouvernement a pour but d'empêcher les Mélanésiens d'être majoritaires. En effet, les immigrants de nationalité française prennent part à toutes les élections, quelle que suit la durée de leur séjour. De ce fait, la carte politique calédonienne se trouve faussée, par vos soins. Et les Mélanésiens restent des étrangers sur leur terre.

Enfin, pour tenter de sauver votre politique, vous essayez de faire éclater les institutions kanak et la vie coutumière qui, jusqu'à aujourd'hui, constituent notre refuge et notre force.

Pour illustrer ce propos, je citerai l'événement de Sarraméa. Le 25 mai dernier, la commission de la promotion mélanésienne a réuni les grands chefs à Sarraméa. Vous avez utilisé cette réunion pour affirmer que, contrairement au Front indépendantiste, les grands chefs ont approuvé votre projet à long terme et votre réforme foncière, disqualifiant ainsi les élus du Front.

Je rappellerai que les trois quarts des gens que vous avez réunis militent dans le Front pour l'indépendance. Je préciserai que les grands chefs sont, dans notre société, « nos grands frères ». Ils ne sont pas les prapriétaires fonciers de toutes les tribus de leur district. Nous disons dans la coutume que « leur terre » c'est « leur peuple ».

Le chef, c'est l'ainé de la phratrie. Il siège sur les épaules des principaux clans du district. Mais il n'est ni le propriétaire des hommes, ni celui des clans; encore moins celui du territoire des clans. S'il doit se prononcer sur les terres, dans une importante réunion comme celle que vous avez organisée, il doit au préalable prendre conseil des propriétaires terriens de son district. Ce qui exige des réunions publiques préalables, alors que la réunion de Sarraméa s'est faite en catimini.

Il est clair que votre action s'inscrit dans la politique traditionnelle de l'administration, qui cherche à diviser les responsabilités du peuple kanak et à les opposer les uns aux autres. Votre manœuvre est connue : diviser pour régner. Je tiens à dénoncer, de cette noble tribune, cette manœuvre de division dirigée contre mon peuple.

La reconnaissance du chef ou du grand chef par l'administration est importante pour le peuple kanak, mais il faut que le secrétaire d'Etat se souvienne que, historiquement, les chefs qui se sont opposés aux aliénations de leur terriloire ont été emprisonnés, déchus ou exilés.

Les réserves ont, cependant, été reconnues comme tribus ou lieux d'habitat des Mélanésiens. En même temps, les chefs étaient reconnus comme responsables de ces tribus, avec le droit d'ester en justice en nom et place des sujets, mais sans statut, et ne pouvant sortir des réserves qu'avec un bon signé du gendarme. Jusqu'en 1951, les chefs ont été reconnus comme collecteurs de l'impôt de capitation, que payaient uniquement les indigènes, et comme fournisseurs de main-d'œuvre pour l'exploitation des colons européens. Ils étaient les correspondants du gendarme local, appelé pour la circonstance et jusqu'à nos jours « syndic des affaires autochtones ».

Les chefs qui collectaient mal l'impôt de capitation étaient déchus de leur fonction, tandis que ceux qui ne fournissaient pas hommes à la gendarmerie, pour les exploitations des colons étaient emprisonnés et remplacés par de meilleurs Kanaks de service. Les meilleurs serviteurs de la colonie ont élé affublés d'une tenue de colonel, avec de nombreuses décorations. Ils recevaient une prime sur l'impôt collecté et sur le nombre de travailleurs fournis à la gendarmerie pour la colonie. Beaucoup de grands chefs portent encore aujourd'hui ces fameuses tenues. Mais, ils sont très loin de toucher le S. M. I. C.; ils n'on ni prestation familiale ni droit à la retraite!

En 1958, la loi-cadre parlait, dans ses articles 57 et 58, de districts, ou de collectivités rurales, pour désigner les réserves autochtones. Cette disposition renforçait l'arrêté gubernatorial du 23 novembre 1867, dit arrêté Guillin.

Mais en 1969, la loi communale, tendant à faire des municipalités de Nouvelle-Calédonie des communes d'Etat reconnaît seulement la commune comme collectivité publique. Une telle mesure, en supprimant les articles 57 et 58 de la loi-cadre, abolit par le fait même l'arrêté Guillin du 23 novembre 1867.

Ainsi, historiquement, la reconnaissance des chefs n'a jamais été liée à la reconnaissance du monde kanak et de ses institutions, mais elle a constitué un élément permanent de la politique coloniale visant à conquérir, amadouer et alièner la conscience du peuple kanak.

Le front indépendant revendique aujourd'hui la reconnaissance des chefs dans le cadre de la reconnaissance des institutions qui fondent le peuple kanak. Or, le peuple kanak, seul peuple indigène légitime de la Nouvelle-Calédonie, fait appel au peuple de France pour lui reconnaître le droit de revendiquer son pays en totalité. La revendication totale du pays kanak correspond à la revendication d'une patrie pour le peuple indigène, comme je l'ai souligné précédemment. C'est pourquoi, mes chers collègues, nous faisons appel à cette F: ance généreuse que vous représentez, cette France qui a signé la charte des Nations Unics. Je fais appel à elle pour qu'elle reconnaisse enfin, par votre intermédiaire, notre droit à l'indépendance dans la paix.

Si nous contestons, monsieur le secrétaire d'Etat, le projet d'attribuer des terres aux Wallisiens, aux réfugiés du Viêt-nam et aux autres, ce n'est pas par absence de sentiments humanitaires, mais parce que nous revendiquons le droit d'attribuer nous-mêmes la terre de notre patrie aux hommes et fenimes que nous accueillons.

Notre pays n'est pas à vendre. Il ne peut être distribué en aumône par le représentant de la France, qui lui est étranger, au moment où nous le revendiquons comme patrie, comme assise de notre nationalité, comme espace vital pour notre peuple.

Je prends à témoin le peuple de France qui s'est battu pour que son pays demoure sa patric et que vivent sa culture et son histoire.

Pareillement, le peuple kanak se bat, aujourd'hui, pour être reconnu souverain dans son pays. Il revendique la reconnaissance de sa patrie, là où sous le regard de ses ancêtres, il construit aujourd'hui son existence et maintient sa culture. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

- M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.
- M. Paul Dijou., secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs, j'ai souvent eu l'occasion de dresser devant l'Assemblée nationale le bilan des actions conduites par le Gouvernement en Nouvelle-Calédonie, mais je veux répondre brièvement, tant à M. Lafleur qui, hier, a fait longuement et avec talent le point des dossiers de son territoire, qu'à M. Pidjot qui vient de prononcer un sévère réquisitoire.
 - M. Georges Hage. M. Pidjot a également parlé avec talent!
- M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, je vous le concède.
- $\mathbf{M}.$ Georges Hage. C'est le talent de M. Pidjot que j'apprécie et que vous oubliez !
- M. Paul Díjoud, secrétaire d'Etat. La Nouvelle-Calédonie sait où elle va; elle possède des institutions qui sont maintenant consolidées; elle dispose d'une majorité de gouvernement claire et indiscutable et personne n'a contesté les conditions dans lesquelles se sont déroulées les dernières élections territoriales; elle dispose d'un conseil de gouvernement homogène, efficace, compétent et qui collabore dans les meilleures conditions avec un haut-commissaire, qui est un excellent exemple de ce qu'il faut apporter au territoire de la Nouvelle-Calédonie, difficile certes, mais également plein d'espérances.

La Nouvelle-Calédonic sait où elle va sur le plan économique et social. La majorité qui gouverne actuellement le territoire — dans l'autonomie, monsieur Pidjot, malgré vos critiques à cel égard — a décidé, conjointement avec le Gouvernement, un plan de développement économique et social à long terme qui constitue la charte, la basc de : otre collaboration et des efforts que nous poursuivons sur place.

La Nouvelle-Calédonie bénéficie enfin d'actions de soutien financier et économique très importantes mises au point il y a quelques mois par le Gouvernement avec les élus du territoire et dont les premiers effets commencent à se faire sentir conjointement au redressement de l'économie du nickel

C'est dire qu'en Nouvelle-Calédonie, au-delà de toutes les critiques et des remises en cause permanentes auxquelles certains se croient obligés de se livrer, nous savons où nous allons et nous y allons. Personne ne peut le contester. Ceux qui se rendent en Nouvelle-Calédonie — et M. Lafleur l'a très bien dit hier — constatent que ce terriloire est très calme, qu'il travaille et qu'il progresse.

Monsieur Pidjot, votre discours ne vous ressemble pas et c'est ce qui me frappe le plus. Je vous ai toujours connu comme un homme de dialogue, qui cherche à comprendre le point de vue de l'autre.

- M. Bernard Deschamps. Ce n'est pas votre cas, monsieur le serrétaire d'Etat!
- M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Pour ma part, je continue à vouloir comprendre votre point de vue. Des mon premier voyage en Nouvelle-Calédonie, je me suis efforcé, en liaison étroite avec vous même et avec d'autres élus mélanésiens, de faire comprendre à la communauté mélanésienne tout entière que la France reconnaissait que des crreurs graves avaient été commises dans le passé, que la situation des Mélanésiens était injuste et ne devait pas durer.

Je vous ai également déclaré, monsieur le député, que la France était décidée à changer cela. Vous ne vous m'en avez même pas laissé le temps. Nous cngageons une réforme foncière que vous avez dénigrée. Oubliez-vous que notre projet porte sur plus de 150 000 hectares et qu'il doit permettre à la plupart des clans mélanésiens de retrouver non pas l'intégralité mais une partie importante de leurs terres car, comme l'a effectivement précisé hier M. Lafleur, la réforme ne peut se faire contre une communauté mais doit rapprocher les communautés? Oui, ce projet permettra aux clans mélanésiens de recouvrer une partie importante des terres dont ils ont besoin non seulement pour leur développement, mais aussi pour leur équilibre social et culturel.

Monsieur le député, cette rélorme foncière va commencer, Dans quelques semaines, je pense, le Parlement sera saisi d'un projet que nous avons préparé dans un esprit de large concertation avec l'assemblée territoriale. Lors de cette cencertation, vos amis politiques ont laissé leurs chaises vides. C'est déplorable dans la mesure où ils ont manifesté ainsi le peu d'intérêt qu'ils portent aux revendications et aux préoccupations réelles des Mélanésiens, celles que nous essayons de satisfaire au-delà de celles que la politique invente constamment.

Monsieur Pidjot, tout cela vous le savez bien car je vous l'ai expliqué, et lout cela vous le sentez car vous êtes un homme de cœur. Vous savez que je m'efforce envers et contre tous, quelquefois sous les critiques et même les injures, d'apporter de véritables réponses aux Mélanésiens et de ne pas les décevoir.

C'est dans cet esprit que j'ai accepté l'invitation de soixantedix grands chefs coutumiers. Je les ai écoutés et je me suis efforcé, autant que je l'ai pu, de leur apporter un certain nombre de réponses.

Ils m'ont dit quelquesois des choses sévères, ils m'ont dit toujours, monsieur Pidjot, des choses justes, mais ils m'ont dit surtout qu'ils craignaient deux facteurs graves de déstabilisation de leur communauté.

Ils m'ont dit d'abord que la politique détruisait peu à peu l'autorité de la coutume et qu'ils étaient las de voir des militants porter ombrage, porter atteinte à leurs pouvoirs de commandement, à leurs responsabilités auprès de ceux dont ils ont la charge.

Ils m'unt dit qu'ils étaient malheureux de voir que la traditionnelle hospitalité mélanésienne était basouée par des agitateurs politiques.

Ils m'ont dit qu'ils ne voulaient plus voir des hommes qui n'avaient pas compris leurs vrais problèmes semer la division dans leur communauté et tenter de les entraîner vers des aventures qu'ils refusent.

Enfin, monsieur Pidjot, ils m'ont dit qu'ils n'étaient pas favorables à l'indépendance, même s'ils sont sensibles au message de l'union calédonienne et à votre rayonnement personnel, et je les comprends. Ils m'ont dit qu'ils reconnaissanque l'union calédonienne avait, dans le passé, été la première à porter témoignage de leurs inquiétudes, mais que depuis que

ce monvement avait choisi l'indépendance, ils ne se reconnaissaient pas dans ce choix. Ils m'ont dit que pour eux la fidélité à l'alliance conclue avec la France était la clé de leur espérance et que dans l'affrontement des communautés, auquel conduirait nécessairemen. l'indépendance canaque, à laquelle vos amis se sont résignés contre votre gré, se trouvent des germes de déchirement d'une gravité que la situation actuelle des Nouvelles-Hébrides laisse entrevoir.

Monsieur Pidjot, je souhaite profondément et du fond du cœur, parce que j'ai pour vous de l'estime et de l'amitié, que vous réfléchissiez à ce que je viens de vous dirc. Puissez-vous reconnaître que mes propos sont ceux de queiqu'un qui est prêt à assumer de grands risques et à prendre les plus grandes responsabilités pour que cette communauté mélanésienne à laquelle vous appartenez, mais que vous n'êtes pas le seul à représenter, trouve demain dans ce territoire réconcilié le chemin de cette communauté qu'a décrite hier M. Lafleur où il y aura certes des riches et des pauvres, une communauté où on ne changera pas la couleur de la peau de ceux qui y vivent, une communauté où il y aura inévitablement comme partout encore des injustices mais une communauté où les hommes se seront réconciliés pour travailler dans la France au progrès de tous.

M. Alain Léger. Quello ambition !

M. le président. La parole est à M. Nilès.

M. Maurice Nilès. Monsieur le secrétaire d'Etal, pour vous éviter de tourner le dos aux parlementaires communistes, présents sur ces banes, je parlerai de ma place.

Dans leurs interventions, mes amis Maxime Gremetz, Maxime Kalinsky et Jacques Brunhes ont montré quelle était la situation économique et sociale des départements et territoires d'outremer.

Ils ont dénoncé avec force la politique néo-colonialiste du Gouvernement qui cherche avant tout à en faire des réservoirs

pour le capital français et européen.

Les fermetures d'usines, le massacre de l'agriculture, le déficit croissant de la balance commerciale, le nombre grandissant de chômeurs, en un mot, votre politique conduit plus de 400 000 Antillais et Réunionnais à rejoindre la métropole, en majorité des femmes et des jeunes de moins de vinge sinq ans.

Avant de gagner la France métropolitaine, ils ont subi les effets d'une propagande mensongère, selon laquelle l'émigration serait pour eux une sorte de promotion sociale. Les déclarations ministérielles et préfectorales ne manquent pas à cet égard.

L'émigration massive des Antillais que vous organisez dépeuple ces pays de leur jeunesse et de leurs forces vives. C'est la consèquence logique de votre politique de désindustrialisation et de démantèlement de l'agriculture.

A ce propos, je voudrais souligner le rôle particulièrement néfaste joué par le bureau de l'émigration des départements d'outre-mer. Cette officine gouvernementale encourage la populution au départ vers la France, présentée comme un paradis.

En fait, quand les immigrès des départements d'outre-mer arrivent en métropole, a quelles réalités sont-ils confrontées?

Après avoir occupé des emplois au plus bas de l'échelle et les moins qualifiés, ces ouvriers, ces employés, ces agents du secteur public sont menacés, au bout de quetques mois, du chômage et connaissent des difficultés d'existence extrêmes. Pour peu que le travailleur antillais ou réuhionnais cmmène sa familie, it éprouvera les pires difficultés à trouver un logement décent et sera obligé, pour lui-même et les siens, de vivre dans des conditions de vie et d'habitat d'un autre âge.

En effet, rien n'est prevu en faveur de cette immigration, et ce n'est pas la crise du logement qui sévit en France, et que vous nourrissez, qui y changera quelque chose. La construction des logements sociaux par l'Etat demeure toujours très insuffisante au regard des besoins de la classe ouvrière. Vous préfèrez de beaucoup maintenir l'existence de ghettos, comme à Sarcelles ou à Gonesse, qui est un moyen pour vous d'alimenter le racisme.

Par ailleurs, ces immigrés de citoyenneté française sont traités en sous Français. Ils ne bénéficient pas du même régime de prestations sociales, d'aide au logement, d'aide aux chômeurs. Les allocations prénatales et postnatales ne sont pas versées dans les départements d'outre-mer. Les allocations familiales qui sont attribuées aux familles sont réduites en moyenne de 45 p. 100 par rapport à celles versées sur le territoire métropolitain, et cela bien que les conjoints nient colisé dans les mêmes conditions que les autres travailleurs.

Pour des raisons financières, ces travailleurs ne peuvent revenir en vacances au pays natal retrouver leur famille, leurs amis. Ils attendent parfois plusieurs années, faute d'un tarif préférentiel qu'Air France pourrait leur accorder.

A la discrimination sociale s'ajoute la discrimination raciale, voire raciste. C'est pourquoi M. Georges Marchais, rencontrant les postiers il y a quelques semaines, dénonçait les circulaires qui sélectionnent le personnel sur des bases raciales, et l'administration des P.T.T. qui traite toujours avec des logeurs refusant des originaires des départements d'outre-mer dans leurs hôlels.

La liste des discriminations dont ils sont victimes, serait longue à dénoncer. Ces travailleurs sont en butte à des vexations de toutes sortes, à des discriminations à l'embauche, aux interpellations dans le mêtro, quand ce n'est pas à des altentats rapistes.

Ce climat est voulu et entretenu en toute connaissance de cause. Comment ne pas s'indigner, par exemple, que la lumière et la justice n'aient pas été faites sur le crime commis par un membre du service d'ordre, à l'entrée d'un concert de pop-music, et qui provoqua la mort d'un jeune guadeloupéen de dix-sept ans?

Rien n'est fait par le Gouvernement qui, au contraire, perpétue une politique colonialiste et utilise le chômage massif pour alimenter une immigration qui frappe déjà 40 p. 100 de la population et qui est victime du racisme.

A la spoliation d'un peuple, le Gouvernement ajoute l'oppression et le mépris en France.

Cette politique gouvernementale réservée aux Antillais n'est pas fatale. Il existe les moyens d'une autre politique.

Ainsi, le groupe communiste a déposé sur le bureau de l'Assemblée une proposition de loi demandant l'institution de mesures sociales en faveur des travailleurs des départements d'outre-mer. Les dispositions qu'elle contient répondent à leurs besoins et à leurs aspirations. Nous y faisons des propositions cuncrètes pour créer des emplois dans ces départements. Des mesures sont prévues pour faciliter leurs vacances au pays natal.

Nous préconisons la construction de logements sociaux.

Nous demandons la fin des discriminations en ce qui concerne les prestations familiales, l'aide au logement et l'indemnisation des chômeurs.

Nous réclamons la construction de foyers de loisirs et de culture gérés par les travailleurs eux-mêmes.

Nous demandons la fin des discriminations dans la fonction publique.

Si ces mesures étaient adoptées, les conditions de vie et de travail des Antillais et Réunionnais seraient grandement améliorées, et elles contribueraient à la reconquête de leur dignité saus cesse bafonée.

Au lieu de faire une déclaration sans vote, qu'attend le Gouvernement pour permettre que s'ouvre un débat autour de ce texte?

En France, monsieur le secrétaire d'Etat, il n'y a qu'une classe ouvrière composée de travailleurs français et de travailleurs immigrés, et cette classe ouvrière a toutes les raisons de combattre votre politique.

Les travailleurs des départements et territoires d'outre-mer n'ont rien à attendre des propos lénifiants du Gouvernement.

M. Claude Martin. Et sans doute tout à attendre de Cuba!

M. Maurice Nilès. Seules, leurs luttes permettront de vous imposer les mesures qui déboucheront sur les changements politiques dont ils ont besoin.

C'est la leçon que les travailleurs originaires des départements d'outre-mer pourront tirer de ce débat. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Bamana.

M. Younoussa Bamana. Monsieur le président, monsieur le scrétaire d'Etat, mes chers collègues, je sais bien que les problèmes de Mayotte ne se situent pas au centre de l'attention que la métropole porte actuellement à l'outre-mer, mais cette discussion me fournira quand même l'occasion, en évoquant les difficultés mahoraises, d'y trouver des éléments d'analyse en vue d'une meilleure compréhension des difficultés des départements et territoires d'outre-mer.

Nos collègues métropolitains et, avec eux, l'opinion publique métropolitaine, doivent être quelquefois bien étonnés de constater que les déparlements et territoires français d'outre-mer sont périodiquement secoués par des crises d'inquiétude et se prennent périodiquement à douter de leur avenir.

Voici des pays qui sont français et qui demandent constamment qu'on les rassure sur ce point. C'est que les départements et les territoires d'outre-mer sont éloignés, petits, insulaires ou quasi insulaires, souvent situés dans un environnement international hostile, et s'ils ont besoin d'être un peu plus français que les autres, c'est qu'ils ont quelquefois le sentiment d'être un peu délaissés, abandonnés, voire méprisés. Car, pour être Français, il ne suffit pas de le vouloir ; il faut aussi que la France le veuille, et il arrive aux Mahorais, comme aux autres, de douter de celte volonié

Je tiens à souligner que lorsque nous nous interrogeons sur la position de la France, ce n'est pas de votre volonte personnelle que neus doutons, monsieur le secrétaire d'Etat, car nous savons les efforts que vous déployez en notre faveur et l'attachement que vous avez pour nous. Mais vous me permettrez de prendre, dans des dossiers que vous connaissez bien, trois exemples qui justifient, me semble-t-il, les questions que les Mahorais se posent.

D'abord, quelle est exactement la position de la France en ce qui concerne les relations de Mayotte avec les Comores voisines ?

Il y a cinq ans, et après de longues, trop longues années d'un mariage tumultueux parce que contre nature, les destins de Mayotte et des trois îles Comores indépendantes divergeaient. Depuis cette date, outre les incantations des dirigeants comoriens, de nombreuses voix plus ou moins autorisées, mais souvent françaises et quelquefois même gouvernementales, se sont élevées pour dire que Mayotte devait réintégrer les Comores. Les Mahorais, pour leur part, restaient relativement sereins et considéraient l'existence d'une frontière entre eux et les Comoriens comme la meilleure garantie que serait respectée leur volonté d'être Français. Or cette frontière risque dans la pratique de disparaître puisqu'on s'apprête à supprimer la procédure des visas — si ce n'est déjà fait — et qu'on envisage de lever les barrières douanières.

On nous affirme que ces mesures ne sont pas politiques. Alors dites-moi, monsieur le secrétaire d'Etat, quel intérêt auraient-elles si elles n'étaient pas politiques? Et pourquoi les dirigeants comoriens s'en félicitent-ils si bruyamment? En maintenant ces mesures, on livrera Mayotte à l'impérialisme de ses voisins qui tâcheront d'y reconstituer les fiefs qu'ils s'y étaient taillés du temps de l'autonomie interne, el on créera l'une des premières conditions pour que la France se débarrasse de ce que certains osent appeler « le boulet mahorais ».

Vous nous dites, monsieur le secrétaire d'Etal, que c'est aussi une manière d'être Irançais que d'accepter la libre circulation des personnes. Lors de nos débats de décembre dernier sur le statut de Mayotte, vous déclariez que, à bien des égards, la société mahoraise n'était pas mûre pour la départementalisation. Eh bien, Mayotte n'est pas mûre non plus pour se laisser envahir par les Comoriens et les étrangers! Et je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien réfléchir à toutes les conséquences possibles des mesures annoncées et de tenir compte de la volonté unanime des Mahorais et de leurs élus.

J'en viens à mon deuxième exemple qui concerne la santé

à Mayotte.

Vous l'avez vu. monsieur le secrétaire d'Etat, et vos collaborateurs l'on découvert : l'état sanitaire de Mayotte ne correspond en rien à ce que l'on pourrait attendre dans un pays français. Pas assez de dispensaires : des équipements hospitaliers d'un autre siècle : quatre-vingt-sept lits d'hôpital pour 50 000 habitants ; des médicaments comptabilisés au compte-goultes ; une hygiène publique générale anachronique. Tel est, rapidement brossé, le tableau sanitaire mahorais.

Alors, bien sûr, ont peut nous dire qu'il faut nous montrer Français en laissant circuler librement les étrangers à Mayotte; je préférerais, pour ma part, qu'on nous montre que nous sommes Français en vaccinant nos enfants. Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous connaissez bien cette question et qu'elle vous préoccupe, mais dites-moi si vous ne vous sentiriez pas une part de responsabilité si le pire se produisait. Aucun enfant mahorais de moins de six ans n'a pu être vacciné à Mayotte contre la rougeole. Dans ces conditions, une épidémie serait un véritable drame et je crains que nous ne puissions trouver cette année les 200 000 francs — je dis bien 200 000 francs!

— qui permettraient d'organiser la vaccination. Est-ce que cela est digne de la France? La principale préoccupation du Gouvernement doit-elle être de permettre aux Comoriens de s'installer à Mayotte, monsieur le secrétaire d'Etat?

Mon troisième exemple porte sur l'enseignement à Mayotte. J'ai déjà eu l'occasion de souligner ici la gravité et l'ampleur de nos difficultés dans ce secteur. Je ne nie pas qu'un effort ait été fait, notamment en faveur des investissements pour l'enseignement primaire, mais la tâche demeure énorme. Les locaux sont très insuffisants et nos maîtres ne sont pas assez formés. Nous consacrons 10 p. 100 du hudget de la collectivité à les rémunérer et à financer le fonctionnement de l'enseignement primaire. Nous n'avons aucune filière d'enseignement agrisole ou technique digne de ce nom.

Le résultat, monsieur le secrétaire d'Etat, est que, selon les secteurs, 35 à 45 p. 100 seulement des enfants d'âge scolaire peuvent être scolarisés. Je vous demande, mes chers collègues,

quelle serait votre attitude si l'on refusait l'admission de vos enfants dans une école publique. Cependant, notre pays est français depuis 1841, soit depuis quelque 140 ans.

Dans ces conditions, la priorité assignée à l'action administrative doit-elle être de favoriser l'établissement des étrangers à Mayotte?

Je n'ai développé que trois exemples, monsieur le secrétaire d'Etat, mais cela ne signifie pas — et vous le savez bien — que nous n'avons pas d'autres difficultés.

Vous savez à quel point notre agriculture a besoin d'être aidée. Alors que vous-même, lors de votre première visite à Mayotte, insistiez sur le caractère prioritaire du développement de l'agriculture, nous n'avons toujours aucun véritable enseignement agricole, nous ne recevons pratiquement pas de crédits de fonctionnement pour les services de l'agriculture, nous payons encore, sur un budget extrêmement modeste, les agents de ces services, et la plupart des opérations, qu'il s'agisse de production ou d'équipements ruraux, sont en panne faute de personnels ou d'argent.

Vous connaissez les retards qui freinent le dossier du port de Longoni, dont l'importance économique et sociale pour Mayotte est reconnue par tous les spécialistes, par tous les fonctionnaires compétents, et constamment soulignée par les élus locaux unanimes.

Vous savez que, depuis cinq ans, on n'a pas construit un seul kilomètre de route nationale à Mayotte. Vous connaissez l'extrême pauvreté des collectivités locales mahoraises. Vous savez avec quelle impatience nous attendons la parution des ordonnances qui doivent encadrer notre développement, tout comme l'attend le Parlement. Peut-être paraîtront-elles en novembre prochain?

Je n'établirai pas ici un catalogue de nos besoins, puisque vous les connaissez. J'ai seulement voulu, avec ces trois exemples, montrer que les Mahorais étaient en droit d'attendre un vigoureux effort de développement plutôt que des mesures susceptibles de mettre en danger leur appartenance à la France.

Cette appartenance a été consacrée par des lois, et je dirai, sans aueune volonté polémique, que j'entends avec tristesse certains parlementaires souhaiter l'abandon de Mayotte. Le Gouvernement et le Parlement ont voulu respecter la volonté des Mahorais de rester français. C'est à leur honneur, et je vous demande, monsieur le sccrétaire d'Etat, de nous aider à donner à cette volonté toute sa signification. D'un tel effort, personne ne peut avoir honte.

Vous avez déclaré souvent que l'objectif gouvernemental était de favoriser l'évolution de l'outre-mer vers une société plus juste et plus fraternelle. A Mayotte, monsieur le secrétaire d'Etat, il est grand temps! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

- M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.
- M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Je me tourne vers M. Bamana, non pour tourner le dos au parti communiste...
 - M. Alain Léger. ... aux parlementaires communistes!
 - M. Georges Hage. Vous leur tournez le dos moralement!
- M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. ... mais pour tenter de le rassurer.

M. Bamana sait ce que je pense du problème de Mayotte car je m'en suis souvent entretenu avec lui. Je me rendrai dans quelques semaines à Mayotte, et j'espère, monsieur le député, vous apporter un certain numbre de réponses concrètes et pratiques à vos vrais problèmes. Je vous demande simplement de comprendre qu'il fant absolument bien distinguer deux choses : d'une part, le Gouvernement souhaite vous voir entretenir de bonnes relations avec vos voisins comoriens, ce qui implique que vous ne 'ermiez pas votre territoire à ces derniers, près desquels, vous le savez, vous êtes appelés à vivre; mais, d'autre part, nous respectons votre attachement à la France, qui est consacré par la loi. Ce n'est pas parce que nous vous demandons de faire preuve d'un peu de tolérance et d'accepter une certaine libéralisation des échanges d'hommes et de produits, que nous nous préparons pour autant à vous abandonner aux Comores. Comme je vous l'ai souvent rappelé, cela est contraire à la volonté de la représentation nationale, à mes conveitions et aux sentiments du Gouvernement.

Monsieur le député, je sais que Mayotte rencontre des difficultés réelles, et vous en avez évoqué quelques-unes : les problèmes de santé, que je considère personnellement comme une priorité absolue, les problèmes d'aménagement des villages où il faut introduire le confort, les problèmes de développement rurai pour consolider un peu les revenus de chaque famille mahoraise et, enfin, les problèmes d'infrastructures, lesquelles sont indispensables mais coûteuses. Je m'en entretiendrai avec le conseil général de Mayotte dans quelque temps. Vous connaissez ma détermination à vous aider, mais vous connaissez aussi les limites des moyens dont je dispose. Je vous demande de me faire confiance autant que vous le pourrez — car je mesure vos inquiétudes et quelquefois vos déceptions — afin que nous puissions chercher ensemble des solutions raisonnables.

M. le président. La parole est à M. Martin.

M. Claude Martin. Monsieur le secrétaire d'Etat, lors de vos visites successives dans les départements d'outre-mer, vous donniez le sentiment d'être animé d'un esprit nouveau et on a pu penser que le Gouvernement s'était véritablement engagé sur une nouvelle voie à l'égard de ces départements éloignés, en s'attachant à les faire bénéficier, dans des conditions comparables, de toutes les dispositions sociales favorables applicables sur le territoire métropolitain.

Or la réalité est bien différente dans des domaines très divers, et je n'en citerai que quelques exemples afin de ne pas lasser mes collègues par des critiques sur des problèmes déjà évoqués à cette tribune.

Par un décret de 1979 relatif aux attributions du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur pour les départements et territoires d'outre-mer, ont été mises à la disposition du secrétaire d'Etat la direction des affaires politiques, administratives et financières de l'outre-mer et la direction des affaires économiques, sociales et culturelles de l'outre-mer, qui remplacent la direction des départements d'outre-mer et la direction des territoires d'outre-mer.

Le 31 octobre dernier, vous avez estimé indispensable l'existence d'un secrétariat d'Etat — et j'en suis pleinement d'accord — et justifié sa réorganisation en ces termes:

« Nous avons décidé de réorganiser ce secrétariat d'Etat pour le rendre plus efficace, pour le transformer en une sorte de D.A.T.A.R. de l'outre-mer, en un outil de liaison permanent avec les elus, avec les représentants socio-professionnels, avec tous ceux qui peuvent favoriser la mise en œuvre de notre politique.»

Or le véritable problème est de savoir si ces nouvelles structures répondent effectivement aux besoins de l'outre-mer. Le rôle du secrétaire d'Etat, s'il est difficile à cerner dans la réalité de l'action gouvernementale, est pourtant clair : il doit être l'avocat des départements lointains auprès de ses collègues et, en tant que tel, infléchir les décisions dont certaines dispositions ne sont pas toujours adaptées aux structures économiques et sociales des départements d'outre-mer.

Telle était l'idée du premier gouvernement de la V République, lorsque M. Michel Debré a créé un ministère spécifique pour les D.O.M.-T.O.M., en 1961.

Or, dans les faits, le secrétaire d'Etat apparaît davantage comme le représentant du Gouvernement et constitue même quelquefois un écran entre les populations et les ministres de tutelle. Ainsi, concernant l'agitation récente dans les milieux universitaires, ces populations se sont interrogées sur le fait de savoir quel était l'interlocuteur responsable au sein du Gouvernement. Si, pour vous et nos collègues, la réponse est évidente, en revanche, pour l'opinion publique d'outre-mer, il y a quelquefois quelque ambiguïté. Si pour chacun d'entre nous votre mission est de défendre les intérêts des Français d'outremer, c'est-à-dire d'être leur avocat auprès de l'administration centrale, on constate en fait ulen souvent l'inverse. C'est ainsi que peuvent être prises des décisions préjudiciables aux départements d'outre-mer, sans que le secrétaire d'Etat ait eu les moyens, ou même l'occasion, de les inflèchir, à charge pour lui ensuite de les défendre ou de les imposer outre-mer.

Mon premier exemple concerne la conteneurisation de la banane.

On aurait pu penser que la décision de construire quatre porteconteneurs était dictée par le souci du Gouvernement d'améliorer les conditions de transport de la banane; afin de favoriser sa commercialisation en France et en Europe. Pourtant, M. Jean-Pierre Fourcade, répondant à une question orale à l'Assemblée nationale à la fin de la précédente législature, déclarait:

« Ce projet présente l'avantage certain de procurer des commandes aux chantiers navals français. Or, ce matin même, j'ai exposé au Sénat les données de la crise qui frappe actuellement les chantiers navals français et qui se traduit en termes de commandes et d'emplois ».

Et il enchaînait: « Comme la tutelle d'un ministre ne saurait se traduire par l'immobilisme, j'ai donc accepté que la Compagnie générale maritime se lance à son tour dans la conteneurisation de la banane, ce qui va la conduire à commander quatre porte-conteneurs à des chantiers français ». Voilà le type même de décision prise par un département ministèriel sans mesurer les conséquences qu'entraîne une telle décision au niveau des Antilles, et plus particulièrement en Guadeloupe où cela se traduit par l'abandon de Basse-Terre au profit de Pointe-à-Pitre comme port exportateur, avec toutes les conséquences que cela implique au niveau de l'emploi, sans parler des problèmes soulevés par le transport des conteneurs sur un réseau routier inadapté. Quel a été le rôle du secrélariat d'Etat dans cette affaire A-t-il été associé à la préparation de la décision?

Autre exemple du rôle qui est malheureusement le vôtre : il n'est que de se souvenir de la discussion du projet de loi de finances pour 1980 où votre nission était de faire voter des dispositions qui auraient eu pour conséquence de freiner les investissements dans les départements d'outre-mer , et de convainere nos compatrioles concernés du caractère benéfique pour leur économie des mesures que le Gouvernement voulait faire appliquer. Alors que toute notre action outre-mer devrait tendre à favoriser le développement des investissements productifs, la politique du Gouvernement ne doit pas réduire le caractère spécifique et incitatif de la fiscalité dans les départements d'outre-mer. Il n'est pas nécessaire d'ajouter de nouvelles causes au climat de défiance, ce qui serait préjudiciable aux investissements et, par là même, à l'amélioration du marché de l'emploi. Si le Gouvernement entend gagner le combat pour la justice fiscale, il est d'autres champs de bataille que les départements d'outre-mer.

Je sais qu'il est parfois difficile de coordonner l'ensemble de la politique économique outre-mer avec les initiatives des autres départements ministériels. Mais, depuis l'automne, ce manque de cohérence atteint quelquefois des limites inacceptables.

Je n'irai pas jusqu'à dire, comme M. Gaston Defferre, que votre secrétariat d'Etat est nocif; en revanche, je dirai qu'il est certainement inadapté aux tâches qui sont les siennes.

La progression de la départementalisation entraîne, vous l'avez reconnu, monsieur le secrétaire d'Etat, une modification profonde des missions de votre administration. L'une des tâches qui devraient lui incomber en priorité consisterait à s'assurer, auprès des autres ministères, de l'importance, de l'efficacité et de la cohérence de leurs interventions outre-mer.

Cellule de réflexion et d'animation, le secrétariat d'Etat devrait désormais, un peu comme le fait la D. A. T. A. R. pour l'aménagement du territoire en métropole, a tiver les ministères techniques qui n'apportent pas toujours, ou pas encore, aux problèmes des départements d'outre-mer, toute l'attention souhaitable.

Vouloir être la D. A. T. A. R. de l'outre-mer, c'est très bien; mais encore faut-il s'en donner, les moyens techniques et surtout financiers. Or, le secrétariat d'Elat dispose de bien peu de moyens.

Le principal outil d'intervention outre-mer est le F. I. D. O. M., dans lequel le ministre chargé des départements d'outre-mer n'a qu'un pouvoir de proposition pour ce qui concerne les opérations de la section générale, celles-ci étant arrêtées par le comité directeur du fonds. La dotation de la section départementale est répartie entre les départements bénéficiaires sur proposition du ministre chargé des départements d'outre-mer.

Jusqu'à présent, les départements d'outre-mer n'ont pas bénéficié d'actions d'aménagement du territoire autrement que par le F. I. D. O. M. et le F. E. D., la D. A. T. A. R. n'ayant pas compétence pour intervenir dans les départements d'outre-mer. Unc exception cependant a, semble-t-il. été faite au bénéfice de la Réution pour l'aménagement des Hauts de l'île, classés zone de rénovation rurale. Le F. I. D. A. R., d'après les renseignements que j'ai obtenus, aurait versé, en 1980, 8,5 millions de francs à ce titre. Monsieur le secrétaire d'Etat, loin de moi la pensée a'imaginer qu'il y ait un rapport entre cette décision et les liens qui unissent le Premier ministre à cette ile. J'en tire simplement la conclusion que cette opération mériterait d'avoir valeur de précèdent. D'autres secteurs ruraux fragiles pourraient être classés en zones de rénovation rurale. En outre, la politique des contrats de pays devrait être étendue aux départements d'outre-mer, ce qui permettrait au F. V. D. A. R. d'y intervenir.

La deuxième partie de mon intervention portera sur les conditions de migration de nos compatibles lorsqu'ils viennent en métropole.

Sur le principe, Bernard Pons, à cette tribune, au cours de ce débat, a parfaitement situé le problème en rappelant que la première aspiralion des Français d'outre-mer était d'obtenir des emplois dans leur département et que c'est parce qu'ils ne trouvent pas sur place les emplois auxquels ils sont en droit de prétendre qu'ils viennent en métropole.

Pour que la migration ne soit plus ressentie comme un mal nécessaire, mais comme une chance pour les candidats au départ, il convient d'en améliorer les conditions. La migration doit se siluer dans une perspective de promotion professionnelle et sociale. Pour cela, l'accent doit être mis sur le nombre et la qualité des stages offerts aux migrants, non seulement pour obtenir un emploi en France, mais éventuellement pour retourner dans leur département d'origine avec une formation que les circonstances ne leur ont peut-être pas permis d'acquérir précédenment.

En outre, la qualité de l'accueil reçu en métropole doit être améliorée afin de facililer l'insertion psychologique et sociale des nouveaux arrivants. Cette action simple, peu onéreuse, doit être menée à tous les niveaux. D'abord, des instructions doivent être données pour que les différents services publics facilitent les démarches des migrants. Ensuite, il serait souhaitable de mieux informer l'opinion publique de ses devoirs à l'égard de nos compatriotes des départements d'outre-mer. Trop souvent en effet, nos compalriotes se sentent des étrangers et les services de l'administration n'oni pas toujours pour eux la considération qu'ils devraient avoir pour des hommes et des femmes qui n'ont pas hésité à faire des millers de kilomètres pour obtenir un emploi. Pour me résumer, faites en sorte que l'administration réserve le meilleur accueil à ces Français à part entière et qui entendent le rester!

Je ferai simplement un parallèle avec une lettre que j'ai reçue, comme la plupart de nos collègues, et dans laquelle M. Stolèru annonce que, pour aider les Français à mieux connaître el mieux comprendre les travailleurs étrangers, il organise une semaine nationale du dialogue entre Français et immigrés. Ne pourriez-vous pas, monsieur le secrétaire d'Etat, organiser aussi une semaine nationale pour que s'instaere un dialogue entre Français des départements d'outre-mer et Français de la métropole?

Concernant les problèmes de l'accueil en métropole, la ville de Paris, sous l'impulsion de son maire, a créé une commission extramunicipale pour établir un certain nombre de constats sur les difficultés propres à la communauté antillo-guyanaise — conditions de travail et de logement, vie familiale, en particulier. A l'occasion de ces constats, des rapports de coopération ont pu être établis avec la chambre de commerce, la chambre des métiers, l'associalion pour la formation professionnelle des adultes ou certains organismes spécialisés dans le logement social.

Cette commission s'est également chargée de promouvoir une politique d'information sur les possibilités offertes dans les domaines précédents. Une action a déjà été menée auprès de la télévision et surtout un projet relatif à la création d'une cellule d'accueil et d'information destinée aux Antillais-Guyanais auprès de l'administration parisienne a été réalisé. Cette cellule est désormais ouverte à l'Hôtel de Ville depuis le mois de septembre 1978 et s'attache depuis à faciliter l'intégration de nos compatriotes d'outre-mer dans la vie de notre capitale. Je tenais à la dire à cette tribune.

Par ailleurs, la commission a proposé un certain nombre de mesures concrètes concernant les tarifs aèriens, les moyens offerts aux Antillais-Guyanais à la retraite pour retourner dans leur département d'origine, les problèmes de congé, ainsi que les difficultés de transmission des dossiers d'allocations familiales entre les Antilles et la métropole. Ces différentes mesures ont donné lieu à des interventions de M. le maire de Paris auprès des organismes publics et parapublics qui les ont étudiées.

On peut encore signaler l'action de solidarité que cette commission, en liaison avec la ville de Paris, a mise en place à la suite des cataclysmes qui se sont abattus au cours de l'été 1979 sur diverses portions du territoire français d'outremer.

Il serait souhaitable, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'une action soit menée par le ministre de l'intérieur auprès des grandes villes de France pour sensibiliser leurs élus sur la nécessité d'envisager une action d'aide et de soutien envers nos compatrioles d'outre-mer comme cela se fait à Paris.

Avant de terminer, il me serait agréable que vous puissiez donner l'assurance, au cours de ce débat, que les crédits concernant la jeunesse ne seront pas, en 1981, en régression, en francs constants, comme ils le sont celle année par rapport à 1979. Or cette inquiétude, commune à l'er.sc.inble des départements d'outre-mer, est illustrée par la réponse qui a été faite le 14 avril 1980, à une question écrite posée par notre collègue Fontaine, qui déplorait que le service de santé scolaire de la Réunion ne dispose que d'un médecin pour 15 000 enseignants et élèves. Dans votre réponse, a été annoncé le recrutement d'un médecin supplémentaire pour toute l'îlc.

Ces réflexions personnelles sur les différents points que j'ai évoqués s'ajoutent à celles que j'avais faites à cette tribune le 31 oclobre 1979, en tant que rapporteur pour avis de la

commission de la production et des échanges lors de l'examen de la loi de finances de 1980, qui gardent aujourd'hui loule leur valeur.

Il reste à souhaiter que lez espoirs que vous avez suscités chez nos compatrioles d'outre-mer lors de l'élaboration, en 1979, de vos 244 objectifs d'action se réalisent el que, lors du prochain débat budgétaire, vous puissiez nous dire que ves 244 objectifs ont été atteints, (Apploudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le secrélaire d'Etat,

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Monsieur Martin, le secrétaire d'Etat, pour lequel vous êtes bien sévére, est en effet—et il s'en bonore— le premier défenseur de tous les Français qui vivent dans les départements et dans les territoires d'outremer. Il gère peu de chose, Il assume un certain nombre de tâches d'ordre général conme: la police, le maintien de l'ordre, la sécurité, la conduite de certaines administrations. Mais il est d'abord effectivement le défenseur des préoccupations à long terme de lous les Français qui vivent dans les départements et les territoires d'outre-mer; à cel égard, il est l'interlocuteur permanent de tous les élus. Mais, bien sûr, il n'est pas seul à décider. C'est normal, car les départements et les territoires d'outre-mer font partie d'un ensemble qui doit avoir sa cohèrence.

Le point de vue du secrétaire d'Etat est donc confronté perpétuellement à ceux des aetres ministres, qui, eux, ont une vision plus large, et, lorsqu'un désaccord apparaît, le Premier ministre tranche. C'est ainsi que constamment progressent nos affaires, parfois avec des erreurs et aussi des insuffisances que nous mesurons pleinement.

Pour vous montrer la difficulté de la chose, je reprendrai l'exemple de la conteneurisation, dont vous avez parlè.

La conteneurisation n'a pas été décidée par le seul ministre de l'équipement de l'époque. En raison de la gravité du dossier, elle n'a pas non plus été décidée par le seul secrétaire d'Etat dont l'administration, s'appuyant sur l'avis de tous les élus, était très résrvée. Pour que soit lancée la construction des deux premiers porle-conteneurs, il a fallu un arbitrage. Mossieur Martin, cet arbitrage a été rendu en mars 1976. Renseignez-vous pour savoir qui était Premier ministre à l'époque!

M. le président. La parole est à M. Fuchs.

M. Jean-Paul Fochs. Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ajouterai quelques réflexions à celles de mes collègues qui viennent de parler des territoires d'outre-mer.

Si nous sommes attachés à ces territoires, ce n'est pas parce qu'ils sont d'un intérêt stratégique pour la France, ou parce qu'ils témoignent de la puissance mondiale de nolre pays; ce n'est pas parce que nous avons consacré et que nous consacrons toujours des sommes importantes à leur développement, encore moins parce qu'ils représenteraient une affaire intéressante pour la métropole. C'est essentiellement, pour ne pas dire uniquement, parce que ces territoires, de par leur hisloire, sont liés à la métropole, parce que leurs habitants, de par leur cœur et de par leur volonté, souhaitent rester liés à la France — ils l'ont clairement exprimé par des votes récents.

Ce qui frappe le métropolitain qui prend contact, dans le Pacifique, avec des habitants des territoires d'outre-mer, et des habitants de toutes opinions, c'est d'abord leur attachement à la France. Certes, il ne s'agit pas d'un attachement raisonné, d'ordre cartésien. Si la plupart refusent l'assimilation, car ils se sentent néo-calédoniens, wallisiens ou tahitiens, et souhaitent, demandent le développement de leur culture propre, ils sont en même lemps viscéralement, sentimentalement liés à la métropole.

Ce qui frappe ensuite, c'est le très gros effort entrepris par la France pour le développement de ces îles. Une rapide visite convainc tout un chaeun de cet effort dans les domaines de la santé, du réseau routier, du développement scolaire. Je ne citerai que les chiffres correspondant à l'effort de la métropole pour l'éducation: 213 millions de francs pour la Nouvelle-Calédonie en 1979; 301 millions de francs pour la Polynésie; 13 millions de francs pour Wallis et Futuna; à cela s'ajoutent 50 millions de francs non ventilés. L'effort est important; il s'imposait. En Polynésie, le nombre d'enfants scolarisés est passé, dans les dix dernières années, de 33 500 à 50 100, soit un accroissement de plus de 50 p. 100. En Nouvelle-Calédonie, le nombre des enfants scolarisés s'est accru de 22 p. 100 en cinq ans, alors que la population n'a augmenté que de 10 p. 100.

Ce qui frappe encore, c'est que, malgré les efforts, les inégalités restent encore grandes, plus grandes qu'en métropole. Cela est vrai pour les revenus, pour la répartition des lerres — surtout en Neuvelle-Calédonie — pour l'accès aux diplômes et aussi pour certains privilèges fiscaux puisqu'on ne paie pas d'impôt direct en Polynésie et relativement peu en Nouvelle-Calédonie.

Ce qui frappe enfin, c'est que, par delà le problème économique - ces territoires sont relativement peu mis en valeur, sauf pour le nickel, ce qui n'a d'ailleurs pas eu uniquement des effets bénéfiques; par delà les problèmes crées par le mode de propriété souvent indivis en Polynésie — les terres sont rares et, à Papeete, le prix du mêtre carré est aussi cher qu'à Paris ; par delà les problèmes sociaux - chômage, croissance démographique; par delà le problème racial ... il y a une juxtaposition fréquente des communautés en Nouvelle-Calédonie - eh bien, le plus important semble être la reconnaissance d'une sensibilité propre, la reconnaissance de la dignité de chacun! Le problème est très difficile à résoudre, car il implique un changement des mentalités.

La Nouvelle-Calèdonie n'a que sept habitants au kilemètre earré, 138 000 habitants dont 40 p. 100 d'Européens, 40 p. 100 de Mélanésiens, et 15 p. 100 de Wallisiens.

Les deux communautés - mélanésienne et européenne - se sont souvent ignorées et leur évolution est encore inégale : les Mélanériens qui représentent 44 p. 100 des élèves, comptent 42 p. 100 de titulaires du B. E. P. C., mais 4 p. 100 seulement de bacheliers.

Si deux mentalités sont totalement divergentes, certains Mélanésions étant indépendantistes et certains Européens étant attachès au passé, nombre d'hommes croient à la réconciliation, font tout pour que les inégalités se réduisent, croient au développement de la culture mélanésienne par les Mélanésiens et essaient de respecter la dignité de chacun.

L'adoption du récent statut d'autonomie leur permet d'aller de l'avant, de redistribuer des terres, de développer l'enseignement et la formation, d'instaurer un impôt sur le revenu, même si cet

impôt reste encore faible.

En fait, la réussite du plan de développement économique et social est indispeosable, fondamentale. Fondamentale sur le plan économique, mais davantage encore sur le plan humain, parce que les valeurs traditionnelles disparaissent souvent et laissent place au néant ou, tout simplement, à la société de consommation.

Les têtes de chapitre de ce plan, vous les connaissez. J'en rappellerai les très grandes lignes parce qu'elles situent les problèmes de la Nouvelle-Calédonie :

Tirer le meilleur parti du nickel et des autres ressources

minérales du territoire :

Réaliser une politique rurale de progrès, parce que l'agriculture n'occupe que 1.7 p. 100 des surfaces, et que les cultures vivrières ne représentent plus grand chese, la main-d'œuvre ayant été attirée par les chantiers du nickel;

Créer une industrie de transformation diversifiée en réno-

vant le système d'aide aux investissements productifs ;

Faire un plan d'attraction touristique;

Désenclaver en aménageant une vraie infrastructure routière et en rompant l'isolement des communautés de la vie rurale;

Donner à tous les Calédoniens l'égalité des droits sociaux; Promouvoir la culture mélanésienne, le système éducatif devant tenir compte des diverses ethnics;

Régler le problème foncier dans la perspective du respect des droits historiques des communautés mélanésiennes.

La réussite de ce plan ne peut se faire qu'avec la volonté active de tous les néo-calédoniens, de tous les habitants. Mais pour qu'ils y croient, il faut réaffirmer et traduire dans les faits la volonté politique et économique de la France.

Perdues dans le Pacifique, Wallis et Futuna sont particuliè-rement attachantes. Le taux de natalité y est de 40 p. 100, la population d'une jeunesse exceptionnelle.

L'économie, essentiellement rurale, est basée sur la culture vivrière. En dehors de cela, peu de ressources : celles qu'exploi-tent quelques enseignants et quelques fonctionnaires.

Le développement scolaire, le développement de l'action sanitaire et de l'hygiène ont connu un essor sans précèdent. La prisc de conscience culturelle est réelle depuis peu chez un certain nombre de Wallisiens.

Mais les exportations d'objets d'artisanat ne représentent que des revenus infimes. C'est donc le développement économique da territoire qui conditionnera l'évolution sociale de ses habitants. Or, actuellement, les deux secteurs essentiels, à savoir l'agriculture et la pêche, sont complètement délaissés par l'enseignement. Il s'agira de définir le mode de développement et le type de société adaptés au territoire et de faire en sorte que l'enscignement soit un support et un instrument de promotion de cette société.

Il dépend de nous mais aussi de la volonté politique que le plan de développement que l'assemblée territoriale a adopté réussisse. Nous devrons unir nos efforts afin de conserver à ces îles leur cachet enchanteur, leurs traditions et leur origina-lité culturelle; en un mot, pour qu'elles puissent, tout en assu-rant formation et travail, rester elles-mêmes.

Tahiti compte 137 000 habitants répartis sur un territoire d'une superficie grande comme celle de l'Europe, avec une croissance démographique extrêmement forte. En vingt, ans, la population a crû de 88 p. 100, la zone urbaine de 150 p. 160. Environ 50 000 jeunes sont scolarisés, soit 35 p. 100 de la population. En revanche, la population active représente moins de 30 p. 100 de la population totale.

Le marché de la Polynésie française est étroit. Il est encore limité par les difficultés de communications intérieures et par le fait que des iles lointaines ne sont qu'effleurer l'économie monétaire. Le handicap de l'éloignement est donc double en raison de la dimension du marché local, toute activité de type industriel se trouvant confrontée aux problèmes de l'exportation.

Si la Polynésie a triplé sa richesse en quinze ans par référence au produit intérieur brut, il est intéressant d'en examiner les

composantes.

La part de la production agricole dans l'économie s'est effondrée: de 1962 à 1978, elle est tombée de 24 p. 100 à 4 p. 100, malgré de nombreuses initiatives. L'industrie se tasse puisque sa part diminue de 22 à 17 p. 100. La part des services augmente 43 à 48 p. 100. Le tourisme ne progresse que de 4 à 7 p. 100.

Il est significatif de noter la part du secteur administratif : les dépenses de fonctionnement administratives qui sont passées

de 14 à 32 p. 100 ont plus que doublé.

M. Gaston Flosse. C'est exact!

M. Jean-Paol Fuchs. Les importations ont triplé en valeur constante dans les quinze dernières années et la contribution de l'Etat français est croissante.

Tahiti souffre en fait d'un déséquilibre géographique puis-

qu'elle l' berge les trois quarts de la population.

Elle connaît aussi un déséquilibre démographique : environ 2000 jeunes par an arrivent sur le marché de l'emploi. Le nombre de postes à créer pour éviter l'aggravation du chômage est environ de 1 300 par an. Cet objectif ne sera pas atteint. La situation de l'emploi continuera de se dégrader.

Elle enregistre enfin un déséquilibre social : le montant du produit intérieur brut par habitant classerait la Polynésie parmi

les quinze pays les plus riches du monde.

On y compte une voiture pour 4,7 habitants, mais l'écart est très élevé entre les reveaus salariaux et les revenus non salariaux. Le salaire moyen mensuel du secteur public dépasse 6800 francs, d'où un attrait excessif pour les emplois publics. Le prélèvement fiscal indirect intervient très peu pour resserrer l'éventail des revenus primaires puisqu'il n'y a pas de prélèvement direct.

La mise en place d'une économie propre au territoire exige que soit rempu le cercle vicieux qui caractérise actuellement la

situation de la Polynésie française.

Le déséquilibre commercial et financier rend nécessaire le renforcement de l'aide métropolitaine. Celle-ci transitant essentiellement par la fonction publique, elle entretient l'attrait du secteur public sur l'emploi local en même temps qu'elle alimente la demande globale. Il en résulte une incitation insuffisante au développement de la production locale et une amélioration des importations, ce qui renforce le déficit extérieur,

Quel scra l'avenir des territoires d'outre-mer? La France restera-t-elle dans ces territoires? La réponse est positive tant que la population le souhaite, mais nous sommes persuadés qu'il n'en sera de même à l'avenir que dans la mesure où tous se sentiront respectés dans leur culture et leur sensibilité, où les habitants percevront la volonté politique de la France, où les problèmes économiques et ceux de l'emploi seront mieux résolus, où la justice sociale sera mieux respectée. Ne nous leurrons pas. Le coût financier sera important pour la métropole,

La voic de la réussite est étroite, mais elle reste à la mesure d'un pays comme la France. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Qu'indépendamment des projets de loi, du budget ou d'un accord international, il y ait eu désir ou acceptation du Gouvernement de procéder à un grand débat sur la situation dans les départements et les territoires d'outre-

mer, c'est le signe d'une préoccupation.

Les départements et les territoires d'outre-mer rappelé à différentes reprises depuis hier — ont, en 1978, par un mouvement général, affirme une volonté nationale qui est sortie du fond du cœur populaire. Cette volonté nationale a traduit, par son vote, les sentiments que notre collègue M. Hector Riviérez a si remarquablement exposés hier et que d'autres, parlant pour les territoires d'outre-mer, notamment notre collègue M. Lafleur, ont aussi parfaitement exprimés.

Qu'a-t-on fait depuis deux ans de cette exceptionnelle affirmation nationale et d'où vient qu'à nouveau aujourd'hui on s'interroge sur les banes de cette assemblée, et pas seulcment parmi les représentants des départements et des terri-toires d'outre-mer? Est-il dans l'ordre naturel des choses qu'en notre monde et à notre époque de nouvelles questions se posent sans cesse? Au contraire, existe t-il, dans l'esprit de se posent sans cesse? Au contraire, existe-t-il, dans l'esprit de ceux-là même qui n'ont pas de doute, un mécontentement, une insatisfaction? En fait, monsieur le secrétaire d'Etat, la réponse se situe à mi-chemin. Je ne pense pas que, dans le cœur de ceux qui se sont exprimés si profondément en 1978, le doute es soit installé mais il y a une conte d'insatisfaction d'an activation d'activation d'activation d'activation d'activ se soit installé, mais il y a une sorte d'insatisfaction d'où naît l'interrogation.

Je sais bien que nous vivons dans un monde où tout est motif à récriminations et à contestations. Je sais que nous vivons en démocratie où il est clair qu'il est difficile, notamment dans les périodes délicates, de rendre compatibles les aspirations des hommes et les exigences du bien public, que le choix est permanent, notamment pour ceux qui ont la charge des affaires, que l'erreur est admissible quand on a beaucoup à choisir et souvent à le faire.

Cependant, même en acceptant l'air du temps, même en faisant la part des exigences de la démocratie, le fait que le Gouver-nement soit aujourd'hui interrogé montre que ceux-là même qui, compte tenu des impératifs nationaux, veutent le succès du Gouvernement, sont tenus de souhaiter que certains de leurs graves propos soient entendus.

Il se pose, en effet, une interrogation à caractère politique et une interrogation à caractère économique.

It y a d'abord une interrogation à caractère politique; il y en

La première ne vous touche pas directement, mais il est bon de la rappeler parce qu'elle frappe l'opinion des hommes et des femmes des départements et des territoires d'outre-mer beaucoup plus qu'on ne le croit à Paris. En effet, face à l'attitude antifrançaise non seulement de certains étrangers, mais de certains pays étrangers, nous sommes trop souvent amenés à nous poser la question de savoir si la diplomatie française a reçu des instructions pour considérer que les intérêts des départements et des territoires d'outre-mer doivent être défendus dans les négociations internationales. Les oppositions étrangères dans le Pacifique à l'égard de la Polynèsie et même de la Nouvelle-Calédonie, de Cuba à l'égard des Antilles, de Madagascar, voire de l'île Mauriee, à l'égard de la Réunion sont des faits parmi d'autres que l'on juge à Paris avec légéreté, alors que certains propos ou certaines décisions ont une influence très profonde sur le plan psychologique.

Quand nous voyons par exemple, à propos de la convention de Lomé, malgré les recommandations des représentants des départements et des territoires, que notre diplomatie — je ne parle pas de celle de la Communauté économique européenne parle pas de celle de la Communauté économique européenne — ne prend en considération leurs intérêts que d'une manière tout à fait insuffisante, nous sommes en droit de nous poser cette question que nous n'avons cessé d'évoquer à cette tribune, semble-t-il, sans résultat. Des exemples d'accords de coopération passès avec tel ou tel Etat ou avec tel ou tel dirigeant sont présents à mon esprit. L'encre de l'acte de coopération étant à peine sèche, l'argent de la France étant à peine versé, nous entendons des propos hostiles, nous constatons l'accueil qui est réservé à des mouvements sengratises sur les territoires nous entendons des propos nostiles, nous constators l'accueil qui est réservé à des mouvements séparatistes sur les territoires de ces Etats ou à leurs dirigeants. Nous sommes alors en droit de nous demander si, à Paris, on a conscience du fait que les intérêts de ces départements et de ces territoires n'ont pas été pris en compte par des ministres qui devraient ecpendant en avoir une vision très claire. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Cette première interrogation est suivie d'une seconde sur

laquelle, pour des raisons que vous comprendrez aisément, je serai bref, mais qu'il faut cependant évoquer puisque nous sommes iei pour tout dire.

Les Français sont les Français et, fussent-ils Français des Antilles, de l'océan Indien ou du Pacifique, ils ont hérité à la fois de nos vertus et de nos défauts. Nous sommes, par conséquent, fort individualistes, et je sais qu'il est difficile, notamment en période électorale, d'associer tous les nationaux dans une même œuvre et d'éviter que les préoccupations partisanes, et notamment l'écho des préoccupations partisanes de la métro-pole, aient leurs incidences dans les départements et les territoires d'outre-mer. Il y a cependant des limites à ne pas franchir. Or, actuellement, dans le camp des nationaux, se manifestent trop de divisions, dont le Gouvernement ne prend pas conscience ou dont il lui arrive d'être le premier instigateur. Vous me répondrez que les responsabilités sont partagées, et c'est peut-être vrai. Mais la première responsabilité incombe à celui qui détient les rênes du pouvoir. Je n'en dirai pas plus, sinon que nous avons connu d'autres temps où tous les nationaux étaient placés sur un meilleur plan d'égalité et que, de ce fait, l'évolution des départements et des territoires d'outre-mer s'accomplissait avec moins de heurts.

A ces deux interrogations politiques s'ajoute une très grande Interrogation économique. A cet égard, deux réflexions préala-bles doivent être présentées et au moins l'une d'elles l'a été devant vous, une nouvelle fois, au cours de ce débat.

D'une part, la situation de chaque département et de chaque territoire est particulière. On hésite même à parler d'économie

d'une manière globale ou à tracer une orientation là où les décisions particulières doivent souvent l'emporter.

D'autre part, mais peut-être cela n'a-t-il pas été suffisamment souligné hier et aujourd'hui, nous vivons dans un temps de guerre économique, aux conséquences de laquelle les départements et les territoires d'outre-mer sont souvent plus sensibles.

Ces deux réflexions méritent, certes, d'être prises en compte mais le problème majeur — je ne vous apprendrai rien en le nommant, mes chers collègues, mais peut-être n'en prend-on pas assez la dimension — demeure celui de la mise en valeur des départements et des territoires d'outre-mer.

departements et des territoires d'outre-mer.

Notre collègue Hector Riviérez, dans son excellent discours d'hier, a eu raison de souligner que la dignité de l'homme, la dignité du Français, était indépendante de son niveau de vie. Il n'en demeure pas moins que la dignité du Français d'outre-mer est liée à une capacité d'amélioration économique et sociale, d'autant plus que, dans beaucoup de ces départements et de ces territoires, les jeunes de dix-huit à vingt ans et leurs successeurs sont et seront fort heureusement très porpherer. successeurs sont, et seront, fort heureusement, très nombreux. En effet, on ne répète pas assez que l'explosion démographique est le résultat, pour une large part, d'une meilleure hygiène, d'une meilleure protection maternelle et d'une meilleure alimentation depuis une trentaine d'années.

Mais l'exigence de ces jeunes est d'autant plus vive que se manifeste, là aussi, une vue trop uniforme des choses. La stagnation des investissements privés, la montée du chômage, les difficultés de logement, l'insuffisance dans certains cas de la formation professionnelle ont, là-bas, des effets plus marqués que ceux que l'on constate en métropole, aussi ne faut-il pas prendre en considération les mêmes règles pour la métropole, pour les départements et pour les territoires d'outre-mer chaque fois qu'il s'agit de relever des défauts tels que ceux que je viens de dire.

Quelles conclusions devons-nous tirer de ces deux interroga-Je ferai une première observation que je vous i mande, monsieur le secrétaire d'Etat, de ne pas prendre en 1 auvaise part. Cette précaution oratoire est d'autant plus nécessaire que je ne suis pas en mesure de vous la faire prendre en bonne

Les départements et les territoires d'outre-mer ont besoin d'un ministre siègeant au conseil des ministres. Nous avons le d'un ministre siegeant au conseil des ministres. Nous avons le ministre de l'intérieur. Symboliquement, c'est très bien. Mais l'administration des affaires, à la longue, n'est pas faite de symboles, notamment de nos jours où la charge de ministre de l'intérieur est accablante. Comme l'a fait remarquer mon collègue Fontaine hier soir, vous êtes seul, monsieur le secrétaire d'Etat, au banc du Gouvernement. M. Martin, député de Paris, a également émis l'opinion tout à l'heure que certains ministres prenaient des décisions sans vous en rendre compte. Les deux observations sont tout à fait exactes. Nous aurions Les deux observations sont tout à fait exactes. Nous aurions souhaité que le ministre des affaires étrangères et le ministre de l'économie fussent présents. Mais, finalement, nous ne pouvons que souhaiter que, dans les conseils des ministres qui sont les organes délibérants de la politique et où chaque ministre fait part de ses intentions et de ses propositions, les dépar-tements et les territoires d'cutre-mer soient représentés par un membre du Gouvernement à part entière.

M, Didier Julia. Très bien !

M. Michel Debré. Il s'agit d'équilibrer les décisions en ce M. Michel Debré. Il s'agit d'équilibrer les décisions en ce qui concerne la métropole, ses départements et ses territoires d'outre-mer. Et plus les mesures doivent être spécifiques à l'ensemble des départements ou à l'ensemble des territoires, à chaque département ou à chaque territoire, plus il est important que le responsable siège au conseil des ministres. Il s'agit aussi de réparer des erreurs, de corriger des indifférences. Nous savons par expérience — quoique nous ne l'ayons pas indiqué, par gentillesse à l'égard des membres du Gouvernement — que le secrétaire d'Etat et ses collaborateurs ne sont pas considérés comme ils le seraient si les départements et les territoires d'outre-mer avaient à leur tête un ministre et des collaborateurs d'outre-mer avaient à leur tête un ministre et des collaborateurs qui, vis-à-vis des collaborateurs des autres ministres, se feraient c'est un point capital. Plus les problèmes s'aggravent, plus

le sentiment d'une sorte de frustration politique et administrative est ressentie, je puis vous le dire, dans des conditions qui ne feront que s'aggraver si un remède n'est pas apporté à cette situation. (Applaudissements sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République, de l'union pour la démocratie française

et des non-inscrits.)

C'est d'autant plus important que, pour un certain nombre de points que j'évoquais tout à l'heure, la présence d'un ministre responsable dans les conseils des ministres serait déjà un remède.

Je parlais tout à l'heure de l'insuffisance des instructions données à notre diplomatie. Il est tout à fait clair qu'un ministre qui siègerait au conseil des ministres aurait plus de pouvoir pour faire comprendre que l'on ne peut négocier avec tel Etat si n'est pas prise en considération son attitude à l'égard de tel département ou de tel territoire proche de cet Etat. Et son pouvoir en serait également accru d'autant à l'égard des nationaux. Son pouvoir pourrait être également renforcé sur un point particulier qui n'a pas été évoqué, à savoir la stabilité des représentants de l'Etat dans les départements et les territoires d'outre-mer. Il convient, certes, de bien choisir les préfets ou les hauts-commissaires, mais encore faut-il, dans les temps difficiles que nous vivons, qu'ils demeurent longtemps à leur poste. Pourquoi n'obtiendraient-ils pas sur place l'avancement que méritent leurs qualités? Dans la mesure où il s'agit — et je vais y venir — de très largement déconcentrer les pouvoirs de décision, cette déconcentration et même cette décentralisation supposent précisément que les représentants de l'Etat soient investis de l'autorité que confère, outre les qualités propres, la stabilité.

Ces observations d'ordre général précèdent le seul imporlant développement que je ferai sur l'ensemble des départements et des territoires d'outre-mer. Il me paraît d'autant plus important, mes chers collègues, que mes propos iront quelquefois à l'enenntre de ce qui a été dit hier et aujourd'hui.

L'unité et l'indivisibilité de la République ne condamnent pas à l'uniformité, que ce soit en matière d'administration économique et sociale, ou en matière de formation professionnelle des hommes. Que de formules ai-je entendues au cours des dernières années! Après la « départementalisation administrative », la « départementalisation sociale »; la « départementalisation sociale », la « départementalisation économique ». Je n'ai jamais très bien compris la portée de ce vocabulaire ou, plutôt, j'ai trop souvent souffert de l'ambiguïté qui en résulte.

L'unité impose de ne pas créer des contradictions législatives pour tout ce qui concerne les droits fondamentaux de la personne humaine, la citoyenneté politique et tout ce qui s'attache à la dignité de la personne et à ses droits. Parce que les Français sont partout des Français, il est capital que les lois qui les gouvernent soient identiques. Mais je ne cesseral de dire que certaines conséquences de l'uniformité en matière économique, sociale et même éducative sont désastrenses. Français à part entière ne signifie pas Français uniforme partout. Moi, le jacobin, je vous l'ai toujours dit. L'indivisibilité de la République est compatible avec des mesures économiques et sociales adaptées et, plus nous allons, plus ces mesures économiques et sociales sont nécessairement adaptées puisqu'il s'agit d'une mise en valeur particulière des richesses, des hommes et des virtualités de départements et de territoires dont la situation géographique et les conditions naturelles sont bien variables. (Applaudissements sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)

On s'étonne, mes chers collègues, que les séparatistes soient les premiers à affirmer le droit des hommes et des femmes d'outre-mer à bénéficier des mêmes mesures que les hommes et les femmes de la métropole, en tous domaines et sans exception. Mais c'est notre surprise qui est étonnante : les séparatistes sont logiques ear ils sont ensuite les premiers à dénoncer les difficultés qui naissent de cette application rigoureusement uniforme des textes. Certains d'entre vous qui siègez sur ces banes trouveront dans mes propos un écho de leurs propres préoccupations. Par exemple, lorsque certaines mesures d'aide aux femmes ont abouti, dans certains départements et terri-toires d'outre-mer, au résultat facilement prévisible — c'està-dire à l'accroissement des naissances illégitimes -- les séparatistes, qui avaient pourtant réclamé les premiers de telles dis-positions, ont été aussi les premiers à s'élever, en criant au scandale, contre les conséquences immorales de leur application ! Après avoir réclamé ces mêmes mesures, les séparatistes prétendent que nous faisons des Français d'outre-mer des assistés. Dans ces conditions, il faut avoir le courage de bien montrer que la spécificité, à condition qu'elle soit à la fois intelligente et généreuse, représente l'avenir. Pour essayer de résoudre les deux grands problèmes - quelle que soit la différence entre les départements et les territoires d'outre-mer — auxquels nous devrons nous attaquer dans les cinq années qui viennent, à savoir la lutte contre le chômage et le développement des investissements publics ou privés, ce sont des mesures spécifiques qui, dans la plupart des cas, devront être prises.

Je vous donne acte, monsieur le secrétaire d'Etat, et je donne acte bien volontiers au Gouvernement, que la mise en valeur des départements et territoires d'outre-mer fait partie de ses préoccupations. On ne le sent pas seulement dans les discours mais aussi dans les actes. Pour ne parler que de la Réunion, la poursuite de l'exécution du plan sucrier ou de l'aménagement des Hauts représente une bonne orientation. De même, à la Réunion comme ailleurs, des organismes tels que la Sodere, la S. A. F. E. R. et autres font également du très bon travail.

Je ne pense pas me tromper en vous disant que l'arrivée à l'âge du travail des jeunes, depuis quatre à cinq ans et dans les prochaines années, et que la hausse des coûts de transpurt due à la hausse du pétrole sont particulièrement ressenties dans des terres lointaines et dans des îles. De même, les debuts de forte compétition extérieure venant de territoires ou d'Etats dont la main-d'œuvre est sous-payée exigent que vous franchissiez une étape supplémentaire.

Je reprendrai avec force ce qui a déjà été dit hier par nos collègues Fontaine et Riviérez: nous n'avons pas, dans cette mise en valeur de nos départements et territoires d'outre-mer, à chercher comme le voudraient les séparatistes en fin de compte, à mettre nos compatriotes au niveau de certains Etats nouvellement indépendants, c'est-à-dire des Etats où n'existent ni législation sociale, ni niesures tendant à maintenir un certain niveau de vie. Il faut accepter le fait que, s'agissant de Français des départements et territoires d'outre-mer, ils sont à un certain niveau de vie et protégés par certaines lois qui aboutissent à un coût de revient relativement élevé de nos productions. Partant de ce principe, dont nous avons à être liers, il est tout à fait clair que la mise en valeur exige aujourd'hui et dans les années qui viennent des étapes supplémentaires.

Si j'étais en charge des affaires, que ferais-je?

Dans chaque département et quasiment dans chaque territoire, en tout cas dans plusieurs d'entre eux, je créerais trois instituts: un institut d'initiative et de développement industriel et artisanal, un institut d'initiative et de développement agricole, forestier et rural, un institut d'initiative et de développement des pêcheries et de l'aquaculture.

Ces trois instituts correspondraient à une décentralisation des initiatives et des responsabilités, à une déconcentration très forte de certaines décisions, à une adaptation de la formation des jeunes et, de ce fait, à une adaptation de la législation.

D'abord, une décentralisation des initiatives et des responsabilités.

Les Français originaires des départements et des territoires d'outre-mer ne sont plus aujourd'hui ce qu'ils étaient il y a vingt ans. Ils seront dans vingt ans différents de ce qu'ils sont aujourd'hui. Ils ont été formes, ils ont été éduques, ils ont maintenant une capacité que n'avaient point leurs pères. Il faut faire valoir et il faut que nous fassions valoir auprès d'eux qu'ils ont désormais à prouver non seulement leur esprit d'entreprise, mais leur capacité de décision. Tout ne doit pas reposer sur l'administration, et même si dans ces instituts une part notable des conseils de direction et la direction elle-même de ces organes doit être confiée à des fonctionnaires qui seront des Français de la métropole ou des Français d'outre-mer, il est indispensable que les intéressés, qu'ils soient des natifs ou des implantés, puissent prendre conscience qu'il existe un organe où il leur appartient de choisir, de décider, d'inviter les investisseurs et d'élaborer eux-mêmes des projets raisonnables, de grouper des concours et qu'ils puissent le faire sans autre tutelle que celle du conseil que peut leur donner l'autorité de l'Etat sur place.

Ces instituts permettraient aussi une déconcentration pratique de certaines décisions.

Depuis que j'ai pris l'initiative, il y a vingt et un ans, des lois sur les investissements outre-mer, la législation a fait, fort heureusement, d'immenses progrès. En règle générale, c'est une bonne législation, réserve faite du pas en arrière dénoncé hier, une fois de plus, par M. Lafleur, à propus des territoires d'outre-mer et qu'il faut rattraper.

Mais, monsicur le secrétaire d'Etat, même si vous ne le diles pas, vous savez que les bureaux, les commissions ont tendance à considérer la loi non comme une instruction impérative, mais comme une base de discussions. Les hésitations, les réticences, les retards, le passage de commission en commission ont, depuis quelques années, un effet dissuasif sur les investisseurs. A ces trois instituts, sous la seule tutelle du préfet, vous pourriez donner le droit de décider, le droit d'appliquer les exonérations fiscales et les avantages financiers, sans remonter à Paris. Et, en même temps, vous pourriez leur donner le droit de proposer aux conseils généraux la possibilité de jouer de l'octroi de mer pour protéger les productions agricoles ou industrielles existantes ou récemment créées.

M. Didier Julia. Très bien 1

M. Michel Debré. Nous arrivons à une contradiction extraordinaire: aujourd'hui la Communauté économique européenne se demande si elle ne peut pas se servir de son prélèvement comme d'une mesure de protection et, sur ce point, il y a certains bons esprits — il en existe à la Communauté économique européenne, il faut les découvrir — qui acceptent d'envisager que le prélèvement puisse, dans certains cas, représente une protection. Et nous, prisonniers de je ne sais quel légalisme contraire au bon sens, nous nous priverions du droit de jouer de l'ectroi de mer, non avec fantaisie, mais d'en jouer de manière réelle, peut-être temporaire, pour cinq ou huit ans, pour protéger une production intéressante. Un institut d'initiative et de développement, outre la possibilité de décider en matière d'exonération fiscale et d'aide financière, pourrait donc proposer aux autorités locales de se servir de l'octroi de mer dans des conditions économiques qui seraient profitables.

J'en dirai de même de l'adaptation de la formation des jeunes. Il est très bien — et nos départements et territoires en ont profité fort heureusement — de former des enseignants et des avocats, d'apprendre aujourd'hui aux jeunes filles la sténo-dactylographie et la comptabilité. Mais nos départements et nos territoires d'outre-mer ont besoin d'ingénieurs, de techniciens qualifiés, de contremaîtres, d'ouvriers et d'ouvrières spécialisés. Certains d'entre eux, au surplus, seraient capables, en s'expatriant pendant quelques années, de représenter fort bien la France à l'extérieur.

Notre immense et admirable effort d'enseignement en ce qui concerne la formation professionnelle doit aujourd'hui connaître, département par département, territoire par territoire, une orientation conforme à certains besoins. En donnant à ces instituts d'initiative et de développement un rôle dans la création de lycées, de centres de formation d'adultes ou de centres d'apprentissage, on contribuerait, sous la responsabilité des Français originaires d'outre-mer ou des Français implantés, à la qualité de l'éducation professionnelle et de l'enseignement technique. Ce serait un progrès décisif.

Voilà ce que je vous propose, avec naturellement des applications diverses. Il est tout à fait clair que ce qui est nécessaire à la Nouvelle-Calédonie ne peut-être appliqué en l'état à Mayotte ou à Wallis et Futuna. Mais l'essentiel doit être affirmé et compris. Il ne faut pas craindre d'affirmer que l'unité et l'indivisibilité de la République seront aujourd'hui mieux défendues par la spécificité des mesures économiques et sociales qui ont comme objet le développement de la mise en valeur d'un département ou d'un territoire qui a sa propre personniaté. cela, mais je ne doute pas que si elle existait, ces instituts, avec ce qu'ils représenteraient de déconcentration, de décentralisation, pourraient à bien des égards répondre à la fois à l'objectif matériel de mise en valeur et à l'objectif intellectuel qui est de donner à ceux de ces Français originaires ou résidant dans les départements et territoires d'outre-mer la promotion intellectuelle, la promotion de responsabilité qui, en dehors du champ de la politique, constitue désormais une de leurs objectifs raisonnables et une de leurs ambitions justifiées.

Une dernière réflexion doit être faite. Elle est capitale, monsieur le secrétaire d'Etat. Elle est un peu en annexe de ce que je viens de dire. Je veux parler de l'effort en matière de logement. J'en ai tant parlé au cours des dernières années, que j'hésite à en parler encore. Mais dans l'ensemble de l'effort social, si une adaptation était nécessaire encore pendant dix ans, elle est bien là. Avec quel regret je constate l'absence du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie, chargé du logement! Car c'est en vain que depuis des années nous lui expliquons — et pourtant, il avait l'exemple de ce qui a été fait précédemment — qu'il ne faut pas appliquer aux départements et territoires d'outre-mer les critères qu'on applique aux départements métropolitains, parce que la démographie y est différente et parce que nous partons d'une situation qui n'est pas la même. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le Gouvernement, alors que l'orientation avait été meilleure, brusquement, traite les départements et territoires d'entre-mer suivant des barèmes qui sont trop souvent proches de ceux de la métropole. Pendant cinq ans, pendant dix ans, lutter contre les hidonvilles qui renaissent, faire en sorte que les tandis diminuent, établir un plan quinquennal dans l'ensemble des efforts sociaux, quels résultats exceptionnels! Et quand ici, dans cette enceinte, tel ou tel ministre se trouvait en butte à des critiques parce que les dispositions sociales qui étaient prévues pour la métropole n'étaient pas automatiquement appliquées dans les départements ou les territoires d'outremer, quelle bonne réponse aurait-il pu faire s'il avait pu dire tout l'argent que nous ne dépensons pes là, nous le mettons en sus pour développer et améliorer le logement dans les

départements et territoires d'outre-mer! Mais, faute de cette réponse, les ministres chargés des lois sociales étaient sans voix devant les critiques qui leur étaient ici adressées.

M. Didier Julia. Très bien!

M. Michel Debré. Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, mes

observations d'ordre général.

Comme député de la Réunion et attaché autant que d'autres et peut-être parfois plus que d'autres à la petite, patrie que je représente, je vous dirai les regrets — qui sont différents de ceux que certains ont exposés — que je formule en constatant que la venue en métropole des jeunes gens et des jeunes filles de la Réunion sera encore trop freinée dans les années qui viennent.

M. Hector Rivièrez a également parfaitement parlé de ce problème hier après-midi et je n'ai rien à ajouter à ce qu'il a dit. Il est probable, il est souhaitable même, que dans une dizaine d'années — et peut-être avant — territoire par territoire, les choses se présentent d'une manière différente. Mais présentement, quand les députés de la Réunion constatent que le mauvals fonctionnement des organismes officiels aboutit à créer une mauvaise migration sauvage, aux dépens de la bonne migration officielle, nous répétons ce que nous avons toujours dit : faites en sorte que l'agence nationale de l'emploi et le bureau chargé des migrations s'entendent et fonctionnent blen, faites en sorte que les organismes qui avaient l'habitude, là-bas, de chercher des jeunes gens et des jeunes filles pour les promouvoir continuent leur action, même en période difficile.

En annexe à ces regrets, j'ajouterai, comme l'a dit hier M. Jean Fontaine, que cela n'a pas été une bonne initiative, au moment de la modification des tarifs d'Air France, que d'augmenter les tarifs prévus pour les travailleurs salariés vivant en metropole et désirant se rendre, pour leurs congés, dans leur département d'origine. Il faudrait revenir sur cette mauvaise décision.

A ces regrets, j'ajonterai deux souhaits.

Le premier, que vous connaissez bien, concerne la grande affaire du port. Sachez que les ministres responsables sachent que, si l'aménagement du nouveau port n'est pas exécuté dans les années qui viennent, c'est toute l'île qui risque d'être altérée, dans son développement économique et même dans sa vie, par manque d'approvisionnement, du fait de l'augmentation du gabarit des navires. L'affaire du port est donc capitale.

Mon second souhait vise la seule partie de notre France outre-mer qui n'a pas de représentant — je veux parler des terres australes — et qui mérite aussi attention et réflexion. Les terres australes ne représentent pas seulement une chance supplémentaire donnée à la Réunion; elles sont surtout une chance donnée à la France. Nous sommes enviés pour les Kerguelen. Et demain, nous serons sans doute enviés pour la terre Adélie. Faisons en sorte que nos soucis pour le bon emploi des richesses des Kerguelen — la pêche — et de celles, éventuelles, de la terre Adélie nous permettent de répondre, dans cinq ans, dans dix ans à certaines contestations de pays envieux.

Les terres australes sont, au sein des départements d'outremer, une chance pour demain. Il ne faut pas l'oublier et il ne faut pas que, faute de représentant — et comment pourrait il y avoir un représentant pour ces terres? — la voie nationale d'intérêt soit mésestimée. A vous de le comprendre, de l'affirmer, de l'exposer.

Monsieur le secrétaire d'Etat, retenez surtont de ce débat, au delà des causes de désenchantement qui nous animent, la grande aspiration à une ferme et, surtout, efficace autorité appliquée à la mise en valeur des départements et territoires, mise en valeur qui ne soit pas seulement celle des terres et des richesses, mais aussi celle des hommes. Un tel effort serait, pour tous les esprits sages attachés à la mère patrie, une chance supplémentaire de triompher de tous les séparatismes. Tout le débat est là.

J'ajoute que ce n'est pas rien pour la France que d'être présente dans le Pacifique, présente dans les Amériques, présente dans l'océan Indien, présente dans les terres australes. Certes, départements et territoires sont exposés; mais départements et territoires sont d'autant plus attachés à la mère patrie qu'ils sont plus exposés.

Prenez garde, monsieur le secrétaire d'Etat — et, s'lls étaient présents, je dirais aux ministres : prenez garde, messieurs les ministres ! — aux mots qui n'ont pas de suite, aux lois qui ne sont pas appliquées, aux décrets qui ne sont pas adaptés.

M. Didier Julia. Hélas!

M. Michel Debré. Mais sachez que, chaque fois que nous sentirons derrière les mots, derrière les décrets, derrière les lois, une politique efficace, vous aurez le soutien d'une majorité nationale qui sait qu'elle œuvre pour la France quand elle travaille pour ses départements et territoires lointains. (Applaudissements sur les banes du rusemblement pour la République et sur plusieurs banes de l'union pour la démocratic française et des non-inscrits.)

- M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Elal.
- M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. J'aurai l'occasion, en fin de débat, de répondre aux problèmes de fond que M. Michel Debré a longuement traités et à propos desquels il se rendra compte que mon sentiment est proche du sien.

Je tiens simplement à reprendre, et sans qu'il puisse penser un instant que j'ai pris son observation en mauvaise part, la réflexion qu'il a formulée sur la nécessité d'avoir une conduite ferme de l'action outre-mer.

Je suis conscient d'être l'un des plus jeunes membres du Gouvernement; je suis conscient du handicap que constitue le fait de n'être qu'un secrétaire d'Etat en présence de ministres jouissant d'une administration, de crédits et d'une autorité supérieure. Je suis conscient aussi du fait que, pour les élus d'outre-mer comme pour les populations qu'ils représentent, il serait plus flatteur et, sans doute, plus digne que le responsable gouvernemental du secteur dans lequel ils vivent et travaillent soit d'un rang plus élevé. Mais je ne peux pas laisser dire, monsieur le Premier ministre Debré, que la politique outre-mer est conduite sans vigueur, sans continuité et sans passion.

Depuis longtemps, j'éprouve à votre égard, vous le savez, une très grande admiration et, dans l'action que je mêne, j'ai cherché à m'inspirer le plus possible de votre expérience et de l'image que vous avez vous-même donnée en de nombreuses circonstances. C'est dire que, depuis deux ans, je n'ai jamais cédé sur rien. C'est dire que, depuis deux ans, je n'ai rien concédé à d'autres administrations, à des adversaires, à ceux qui voulaient freiner ou même bloquer les choses. Je me suis chaque fois battu jusqu'à la victoire on jusqu'à la défaite.

La difficulté réside dans le fait qu'il est toujours difficile de savoir ce qui est à la portée du Gouvernement et ce qui ne l'est pas. Le Gouvernement peut-il redresser en peu de temps ce qui a été mal conduit, rattraper ce qui n'a pas été fait, combler des retards qu'on a laissés s'accumuler?

Je suis chargé des départements et territoires d'outre-mer non pas depuis vingt ans, mais depuis deux ans, et je me suis efforcé d'utiliser au mieux ces deux années. Mais je mesure que toute une série d'actions, de démarches, d'efforts n'étaient pas à la portée, non pas du secrétaire d'Etat, non pas du Gouvernement, mais tout simplement de la France, de ses moyens financiers, de sa puissance économique.

On ne peut pas, en quelques années, effacer partout, à travers le monde, les retards accumulés. Il aurait fallu y penser beaucoup plus tôt et surtout éviter ces retards.

Pour ma part, je ne puis que porter remède à certaines lacunes; le reste ne dépend pas du pouvoir du Gouvernement.

Par ailleurs, monsieur le Premier ministre, il est important de mesurer l'une des difficultés inhérentes à la tâche du secrétaire d'Etat. Disant cela, je n'entends pas chercher une justification: je veux simplement affirmer la dignité et l'autorité d'une fonction dont je ne puis laisser penser qu'elle n'est pas à la hauteur de la mission contiée à celui qui l'exerce.

La difficulté de la tâche du secrétaire d'Etat est la suivante : lorsqu'une décision positive est prise par l'un de ses collègues, c'est à ce dernier que l'on impute le succès et la qualité de la mesure; lorsqu'une décision positive est prise quelque part — et ce débat en a fourni la preuve constante — il est toujours un élu pour dire qu'elle a été prise à son initiative et que l'on n'a fait que se résigner, bon gré mal gré, devant une détermination manifestement affirmée; lorsqu'un succès certain est obtenu en matière sociale, à la satisfaction des travailleurs, il se trouve évidemment toujours quelqu'un pour dire que c'est le fruit d'une longue bataille et d'une conquête.

La réalité est que le secrétaire d'Etat est effectivement le premier défenseur de l'outre-mer, qu'il est le coéquipier des élus d'outre-mer et qu'à partir de là il partage leur bonheur et leur malheur, leurs succès et leurs défaites. Les députés d'outre-mer doivent être bien conscients du fait que, s'ils rencontrent des difficultés, ils ent leur part de respensabilité; du fait, aussi, que, si certains résultats que nous avons obtenus ensemble sont insuffisants, la responsabilité du secrétaire d'Elat n'est pas seule en cause; du fait, encore, que, si tout ne va pas encore très bien, il s'est écoulé beaucoup d'années avant les deux dernières, que nous venons de vivre ensemble et qui ne doivent donc pas être seules incriminées. A cet égard, il serait important de comparer la situation d'il y a six ans, à celle d'il y a deux ans et enfin à celle d'aujourd'hui; on pourrait alors mesurer le relard accumulé puis le chemin parcouru; ce serait une démarche objective.

Alors, monsieur le Premier ministre, permettez-moi simplement de rappeler quelques exemples, non pas pour assurer ma défense, mais pour vous montrer qu'au cours de ces deux années, j'ai quand même gagné quelques batailles.

M. Jacques Lafleur, présent ici, considère-t-il que l'action du secrétaire d'Etat a été faible ou défaillante en Nouvelle-Calédonie? Considère-t-il que tout se serait passé de la même façon si le secrétaire d'Etat, en certaines circonstances, ne s'était pas

engagé lui-même à fond?

Ce qui a été réalisé en Polynésie, qu'il s'agisse des conventions passées avec le territoire ou de la relance d'un certain nombre d'activités économiques dans les archipels, aurait-il pu l'être de la même façon si le secrétaire d'Etat n'y avait pas attaché une importance particulière?

En Guadeloupe, serait-on arrivé au point où nous en sommes concernant l'engagement de la réforme foncière, l'aménagement de la côte Sous-le-Vent — projets qui maintenant prennent corps — ou la restructuration sucrière si le secrétaire d'Etat ne s'était pas particulièrement attaché à résoudre ces importants prublèmes ?

Voilà trois exemples de victoires, gagnées avec les élus de la Guadeloupe, qui montrent qu'un membre du Gouvernement, même s'il n'est que secrétaire d'Etat, peut arracher à certains

de ses collègues des décisions positives?

Mais il y en a d'autres :
Monsieur Riviérez, le plan « Guyane » aurait-il pris ce second
souffle, que vous-même avez salué en des termes particulièrement chaleureux au cours d'un débat précédent, si je n'avais
pas moi-même mené une action personnelle — à laquelle vous
avez rendu hommage — pour donner enfin un contenu financier
digne de la Guyane à ce projet qui connaissait un certain
essoufflement?

L'aménagement des Hauts de la Réunion, qui ne fait que démarrer mais a enfin trouvé sa dimension financière, la décision du Premier ministre de réaliser le port, tout cela aurait-il été réalisé de la même façon si le secrétaire d'Etat ne s'était

pas engagé lui-même?

- M. Louis Mexandeau. Vous n'êtes pas très gentil pour M. Stirn I
- M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Vous avez, monsieur Debré, parlé des terres australes. A ce sujet, je précise qu'un dossier difficile de redressement financier et administratif est préparé; le problème sera tranché dans quelques semaines, et nous pourrons, je l'espère, élaborer enfin, pour ce territoire, un véritable projet.

Quant à l'indemnisation du chômage dans les départements d'outre-mer, l'effort social important qui est engagé dans ce domaine aurait-il été consenti de la même façon si le secrétaire d'Etat avait été aussi défaillant qu'on pourrait le penser?

Et que dire de l'effort qui a permis le redressement des Antilles puis celui de la Réunion après le cyclone, effort qui est apparu spectaculaire dans sa dimension même? Alors, l'administration chargée des départements et lerritoires

Alors, l'administration chargée des départements et lerritoires d'outre-mer et le secrétaire d'Etat qui en est responsable se sortent-ils si mal d'affaire?

- M. Michel Debré. Le problème n'est pas là!
- M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Au fond, monsieur le Premier ministre, il est toujours très difficile de mesurer ce qui relève de la responsabilité du secrétaire d'Etat, parce que celle-ci est diffuse. Certes, vous avez raison, il serait souhaitable que l'outremer, infiniment digne et porteur d'une des grandes espérances de la France, soit représenté au Gouvernement par quelqu'un qui ait une autre dimension que la mienne.
 - M. Didier Julia. Le problème n'est pas là!
- M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Je crois cependant avoir fait, pendant deux ans, tout ce qui était en mon pouvoir pour que, malgré l'insuffisance des moyens, tles outils dont je disposais par rapport aux problèmes qui se posaient...
- M. Pierre Forgues. Après cette intervention, vous serez ministre!
- M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etnt. ... l'action mence par le Gouvernement outre-mer ne soit pas trop dérisoire et réponde

autant que possible à l'attente des populations.

Je n'ai fait ainsi que mon devoir. J'ai peut-être quelquefois le sentiment d'avoir déçu, mais j'ai surtout celui d'avoir fait de mon mieux, et c'est, personnellement, l'objectif que je m'étais

- M. Michel Depré. Ce n'est pas un problème de personne!
- M. le président. La parole est à M. Quilès.
- M. Paul Quilès. Mesdames, messieurs, je propose que nous nous éloignions quelques instants de l'examen des mérites de M. le secrétaire d'Etat, qui sont immenses comme on vient de le constater (Sourires), pour aborder l'analyse de la situation des départements antillais.

Un mot revient très fréquemment dans les propos gouvernementaux, monsieur le secrétaire d'Etat, un mot en quelque sorte « magique ». celui de départementalization. Vous insistez sur la départementalisation économique, sur la départementalisation sociale, et même sur la départementalisation pulitique comme grands objectifs de notre action outre-mer.

Or cela fait trente-quatre ans que l'on en parle, trente-quatre ans que la Guadeloupe et la Martinique ont accédé au rang de département. Depuis vingt ans, les secrétaires d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer se succèdent, et l'on parle toujours de départementaliser les départements d'outre-

Je me pose alors une question : les mots ont-ils un sens ? S'agit-il de départements français ou de territoires en voic d'assimilation? Comment se fait-il qu'il subsiste de tels écarts dans tous les domaines : économique, social, culturel, politique? En réalité abreun pout le constitue un fait de la constitue de la réalité, chacun peut le constater, un fossé qui ne cesse de s'ap-profondir se creuse entre la métropole et les départements d'outre-mer.

« Départementalisation économique totale », avez-vous dit et répété. De ce que j'ai vu, des propos que j'ai entendus de la part des Martiniquais et des Guadeloupéens, chez eux comme en métropole, je dirais, en paraphrasant votre expression, qu'il s'agirait plutôt de dépendance écononique totale.

Dépendance économique, tout d'abord, dans le domaine ali-mentaire. L'agriculture, qui n'occupe plus que 20 p. 100 de la population active, continue d'être orientée exclusivement vers quelques cultures dominantes, et les revenus ne sont toujours pas garantis. La main-d'œuvre agricole se concentre de plus en plus sur ces cultures au détriment d'autres qui pourraient apporter à ces régions la subsistance quotidienne ou des revenus de substitution. Cela est possible, on l'a bien vu lors de la dernière guerre mondiale quand les Antilles, coupées du reste du monde, ont développé, avec un certain succès, des cultures très diverses.

Mais la terre, plus que jamais, est aux mains de grands propriétaires métropolitains ou de sociétés multinationales que cette diversification n'intéresse pas.

Quant au lobby des importateurs, il s'efforce par tous les moyens de bloquer la production locale pour accumuler de larges plus-values. Dans ce domaine, les richesses deviennent tellement apparentes et seandaleuses que le secrétaire dépar-temental du R. P. R. en Martinique a cru pouvoir qualifier l'attitude de ces entrepreneurs de « rétrograde et passéiste », allant même jusqu'à traiter ceux-ci de « colonialistes et d'escla-vagistes »! Voilà une indignation que je considère comme très salutaire, mais peut-être un peu tardive.

M. Louis Mexandeau. C'est un aveu!

M. Paul Quilès. Les Antilles tournent ainsi le dos à l'autonomie alimentaire. A ce propos, on aimerait savoir quand le fameux comité pour la réforme agraire, que vous avez annoncé, sera mis en place? Faute d'une réforme en profondeur, les Antilles françaises s'enfonceront un peu plus dans le sous-développement agricole et continueront d'acheter leur alimentation à la métropole à des prix prohibitifs.

Dépendance économique, aussi, dans l'industrie. Les quelques industries existantes ferment leurs portes les unes après les autres. Que fait-on pour encourager les petites et moyennes entreprises qui pourraient, par exemple, transformer des cultures industrielles?

Que fait-on pour développer la production d'énergie locale? Comment est-il concevable que presque rien n'ait été fait dans ce domaine, alors que le soleil brille tout au long de l'année dans ces deux départements et qu'à la Guadeloupe le gisement de géothermie haute température de Bouillante pourrait produire depuis plusieurs années au moins de 20 p. 100 à 30 p. 100 de la consommation électrique de l'île? Il est vrai que certains intérêts pétroliers n'ont pas dû beaucoup pousser dans ce sens.

Tout cela engendre un sous-développement social accentué par le fait que, pour la plupart, les lois sociales votées ici ne s'appliquent pas là-bas.

Le décret sur l'indemnisation du chômage est, certes, paru. Mais quand verra-t-on les accords départementaux qui per-mettront son application et que vous vous êtes engagé à encourager?

Comment comptez-vous endiguer le chômage qui touche de près ou de toin plus de 30 p. 100 de la population?

Quand le S. M. I. C. atteindra-t-il le même niveau que dans l'hexagone?

A quand, dans ces départements, les prestations familiales équivalentes, le bénéfice des mêmes avantages pour les personnes âgées, les jeunes agriculteurs?

Il faut bien constater que, plus l'écart dans l'application des lois sociales se creuse, plus le système d'assistance se renforce et plus on rend la population antillaise dépendante du bon vou-

et plus on rend la population antinaise dependante du bon vou-loir, j'allais dire de la « charité », de Paris. « Vivre au pays », avez-vous dit en reprenant — sans y nettre un contenu recl — une aspiration fondamentale exprimée par le parti socialiste. Cette proclamation de foi a de quoi nous étonner puisque, peu de temps auparavant, vous estimiez que « les jeunes devaient s'habituer à aller travailler en métropole ». Et c'est bien, hélas! ce qui se passe; c'est une réalité que votre politique ne fait qu'accentuer.

La dépendance est, encore, culturelle : au-delà de tout le folklore que l'on se plaît à présenter aux touristes, clients des hôtels de luxe, les Français savent-ils que les Antillais ne peuvent pas vraiment exprimer leur identité culturelle? Que les medias sont « tenus » là-bas — plus encore qu'en métropole, ce qui constitue en quelque sorte un record — par le pouvoir politique? Qu'il n'existe, par exemple, qu'un seul quotidien apparlenant — mais chacun l'aura deviné — au groupe Hersant? Qu'il n'y a pas une seule chaîne de télévision et qu'elle ne réserve à l'expression politique et syndicale locale qu'une place très l'imitée? Que les politique et syndicale locale qu'une place très limitée? Que les émissions des partis politiques n'étant pas prévues dans le cahier des charges, les organisations non gouvernementales ne disposent

d'aucun temps d'antenne pour s'exprimer librement?

Dans l'enseignement, l'utilisation de la seule langue française rend difficile, dès le départ, la scolarisation rapide des enfants. L'insuffisance criante en équipements scolaires aggrave encore les mauvaises conditions de la scolarité. Parmi les enseignants, la proportion des auxiliaires est cunsidérable. Les postes de titulaires sont presque tous occupés par des enseignants originaires de la métropole. La construction d'écoles et la résorption de l'auxiliariat permettraient d'enrayer le sous-développement

éducatif dans les Antilles.

Enfin, il y a une dépendance institutionnelle. Si, dans l'hexagone, le département est déjà sous la tutelle du préfet, à la Guadeloupe et à la Martinique, comme dans les autres départements d'outre-mer, le préfet occupe quasiment un rang de gouverneur. Il règne sur la population, en quelque sorte, en distribuant les faveurs accordées par Paris.

Vous regrettez, avez-vous déclaré récemment, que les conseils généraux n'usent pas plus du « large pouvoir » dont ils disposent. Vous ajoutiez : « Ils peuvent proposer des textes au Gouvernement. » Mais quels textes importants ont été repris par le Gouvernement? J'aimerais le savoir!

A la lumière de ces réalités, il ne faut pas s'étonner si la population man feste de temps à autre sa colère comme elle l'a fait en mars et en avril dernier. En bien non, monsieur le secrétaire d'Etat, il ne s'agissait pas de « fractions syndicales irresponsables et minoritaires », selon vos expressions, qui auraient entamé « des actions illégales », mais de travailleurs excédés par vos propos et par votre politique. En métropole, vous n'auriez jamais osé parler aussi crument du mouvement des travailleurs, je ne le pense pas.

M. Louis Mexandeau, Très hien!

M. Paul Quilès. Comment est-il possible d'accepter que le Gouvernement, qui présente les Martiniquais et les Guadelou-péens comme des Français à part entière, les considère pratiquement comme des mineurs, comme une population quelque peu infantile qui doit marcher, toujours selon vos propos, « à coups de pied aux fesses »?
Probablement est-ce la raison pour laquelle vous avez envoyé

deux escadrons de gendarmes mobiles à la Marlinique — une façon comme une autre de dialoguer, vous en conviendrez...

Le Président de la République lui-même, il y a quelques années, avait donné l'exemple du peu de considération porté aux Antilles en parlant de « danseuses entretenues ».

Ce mépris dont vous faites preuve à l'égard des problèmes régionaux métropolitains, vous le manifestez encore plus à l'encontre des Antillais auxquels vous refusez de reconnaître leur « droit à la différence », ce que nous appelons, nous, le droit de « vivre, travailler et décider au pays ».

Ce droit ne deviendrait effectif que si l'on meltait en œuvre, comme le proposent les socialistes, un plan de développement économique visant à relancer l'agriculture, à la diversifier et

à développer la petite industrie.

- M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Monsieur Quilès, me permettez-vous de vous interrompre?
 - M. Paul Quilès. Je vous en prie, monsieur le secrétaire d'Etat.
- M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.
- M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Monsieur Quilès, que vous déformiez les propos que j'ai tenus, notamment en ce qui concerne les travailleurs, m'importe peu, car chacun les a entendus et pourra juger.

Permettez-moi seulement de vous poser une question précise. Vous faites toujours allusion à une citation selon laquelle le Président de la République aurait parlè de « danseuses entretenues ». Par cette citation, c'est bien lui que vous mettez en cause, n'est-ce pas ?

M. Paul Quilès. Un livre a été publié!

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Pouvez-vous me fournir la preuve que le Président de la République a bien prononcé cette phrase?

A défaut de preuve, monsieur Quilès, je considérerai que vous abusez là aussi de la contiance de vos auditeurs. J'attends votre

réponse avec une grande impatience.

M. Paul Quilès. Monsieur le secrétaire d'Etat, la preuve que vous réclamez vous sera fournie très rapidement. Cette phrase, vous le savez comme moi, a été publiée il y a quelques années, et elle figure en épigraphe dans un livre récent qui dresse un bilan de la politique conduite depuis vingt ans dans les départements d'outre-mer et dans les Antilles.

M. Pierre Forgues. Très bien!

Vous n'avez pas lu ce livre, monsieur le secrétaire d'Etat?

M. le président. Monsieur Quilès, je vais vous prier de conclure assez vite car notre assemblée va devoir interrompre un moment ses travaux, ne scrait-ce que pour permettre aux personnels des comptes rendus de se reposer un peu.

Je vous en remercie d'avance.

- M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Pardonnez-moi, monsieur Quilès, mais à quel livre faites-vous donc allusion?
- M. Paul Quilès. Tout simplement à l'ouvrage de M. Philippe de Baleine.
- M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Il prête au Président de la République des propos que celui-ci n'a peut être jamais tenus.

Je vous demande de faire la preuve, monsieur Quilès, que le Président de la République les a vraiment tenus!

- M. Paul Quilès. C'est à vous, monsieur le secrétaire d'Etat, de me fournir vous-même la preuve du contraire...
 - M. Claude Martin. Ce n'est pas un raisonnement de juriste!
- M. Paul Quilès. ... car je n'ai jamais en connaissance d'un démenti de la part de M. Giscard d'Estaing! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)
- M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Ce n'est pas sérieux! Quand on met en cause le chef de l'Etat, en lui prêtant de tels propos, il faut prouver qu'il les a effectivement tenus! Il n'y a pas à demander au Président de la République de prouver le contraire.
- M. Paul Quilès. Ces propos ont été publiés. Ils n'ont jamais été démentis par quinconque. C'est la première fois que j'entends un démenti!
- M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Le démenti est clair, me semble t-il!
- M. Pierre Forgues. Quand on réclame des explications sur les diamants, les réponses du Président de la République sont déjà évasives, monsieur le secrétaire d'Etat!
- M. Paul Quilès. Je vais maintenant conclure, monsieur le président.
 - M. le président. Je vous en remercie, mon cher collègue.
- M. Paul Quilès. Le droit de « décider au pays » devrait pouvoir s'exprimer, monsieur le secrétaire d'Etat, à travers des structures décentralisées, des assemblées départementales élues au suffrage universel et à la proportionnelle, qui exerceraient les pouvoirs du développement économique et du développement culturel spécifique à chaque département, et qui en auraient les moyens,

Voilà qui éviterait, par exemple, des hévues, comme celle que vous avez commise il y a quelques mois : l'instauration de la très fameuse « heure d'été »! Certes, vous êtes revenu ensuite sur cette décision, imposée dans un premier temps sans aucune consultation, et qui, en tout cas, a fait sourire tous ceux qui connaissent quelque peu les Antilles.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Moi aussi, j'ai souri!
M. Paul Quilès. Nous avons donc été deux à sourire!

Le « droit à la différence » que nous revendiquons pour les Antillais, comme pour tous les habitants des départements d'outre-mer, n'est rien d'autre, en définitive, que le droit à la dignité.

La situation actuelle dans les Antilles justifie l'inquiétude qui se manifeste — et je la partage — pour l'avenir de ces deux départements d'outre-mer. Je crains que la politique suivie par le Gouvernement, ses maladresses, ses erreurs, son lacapacité à enrayer la crise profonde qui sévit, ne favorise le développement des extrémismes. A se demander même s'il ne s'agit pas là d'un choix délibéré de votre part : l'extrémisme engendre la peur, un secours tonjours particulièrement utile au cours des périodes préélectorales pour les forces conservatrices que vous représentez.

M. Louis Mexandeau. Comme dans les universités!

M. Paul Quilès. Mais, voyez-vous, monsicur le secrétaire d'Etat, je crois que ce serait une grave erreur que de jouer un tel jeu.

Ce serait une erreur que d'oublier que la Guadeloupe et la Martinique sont bien loin de la France, à plus de 7 000 kilomètres, et dans un environnement immédiat difficile, celui de l'Amérique latine et des îles indépendantes des Caraïbes.

Contrairement à ce que pensent certains, l'alternative pour les Antilles françaises n'est pas entre l'indépendance ou un départementalisme au rabais. Nous pensons qu'une troisième voie existe, celle que je viens d'indiquer.

Actuellement, nos propositions nous semblent offrir le seul moyen pour éviter que la situation ne dégénère et pour préserver

l'avenir.

J'espère que le débat d'aujourd'hui aura au moins servi à en faire prendre conscience. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

-- 3 -MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR PRIORITAIRE

M. le président. J'ai reçu de M. le secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement la lettre suivante :

Paris, le 11 juin 1980.

Monsieur le président,

Conformément à l'article 80, alinéa 3, du règlement, le Gouvernement reporte la suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur les départements et territoires d'outre-mer au mercredi 11 juin, soir.

Je vous prie, monsieur le président, d'agréer l'expression de ma haute considération.

L'ordre du jour prioritaire est ainsi modifié.

En conséquence, la suite du débat est renvoyée à une prochaine séance.

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement;

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n'' 1681 rensorçant la sécurité et protégeant la liberté des personnes (rapport n'' 1785 de M. Jacques Piot, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique : Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures vingt.)

Le Pirecteur du scrvice du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale, Louis Jean.

(Le compte rendu intégral des 2° et 3' séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)